À CONSERVER

Votre source de renseignements sur les activités, les services et les installations de l'arrondissement d'Anjou, ainsi que sur les organismes angevins

Guide du citoyen
de l'arrondissement d'Anjou

2010-2011

Anjou
Montréal
ville.montreal.qc.ca/anjou

D.4766/10

Anjou
Montréal
ville.montreal.qc.ca/anjou

Responsable de la publication :
Arrondissement d'Anjou

Réalisation et conception graphique :
Leclair
Stratégie/Communication/Image de marque

Impression : Litho G. Monette inc.

Distribution : Société canadienne des postes (Médiaposte)

Téléphone : 514 493-8000

Site Internet : ville.montreal.qc.ca/anjou

Copyright 2010 par l'arrondissement d'Anjou

La reproduction totale ou partielle du Guide du citoyen de l'arrondissement d'Anjou est interdite sans l'autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Le masculin est employé afin de ne pas alourdir les textes, qui s'adressent cependant aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C018251

Table des matières

Table des matières 1

Mot du maire d'arrondissement 2

Vie démocratique 3
Votre conseil d'arrondissement 3
Le bureau du citoyen 4
Le comité consultatif d'urbanisme 4
L'ombudsman de Montréal 4
Le profil de l'arrondissement 5

Services aux citoyens 6
Accueillir, informer et servir 6
La mairie d'arrondissement 6
Des publications sur mesure 7
Votre arrondissement sur Internet 7
Problème d'égout ou d'aqueduc 7

Animaux domestiques 8
L'aire d'exercice canin 8
La fourrière pour animaux 9
La licence pour chien 9

Culture 10
Les activités culturelles 10
Les bibliothèques de l'arrondissement 10
De la salle d'animation à la galerie d'art ... 11

Développement économique 12
Les services aux entreprises 12
Le Centre local de développement d'Anjou 12
Des ressources pour l'emploi 13

Édifices publics 14
Les édifices municipaux et les installations ... 14
Les églises 14
Les écoles 15
Les centres de formation professionnelle ... 15

Entretien, propreté et embellissement .. 16
Les arbres de l'arrondissement 16
La collecte des ordures ménagères 16
La collecte des objets encombrants 17
Le concours Maisons fleuries 17
Le concours de Décorations de Noël 17
Le civisme, une valeur sûre 18
L'entretien des espaces publics 18
Le déneigement 19
Le problème des graffitis 19
Les pesticides 20
Le remorquage 20

Parcs et espaces verts 21
De précieux espaces verts 21

Permis et règlements 22
Le comptoir des permis 22
Les abris d'automobile temporaires 22
Les antennes paraboliques 23
Les appareils de climatisation et les thermopompes 23
Les brocantes 24
Les clôtures, murs et murets 24
Les piscines 24
Les remises de jardin ou cabanons 25
Les cordes à linge 25
L'entreposage du barbecue 26
L'entreposage du bois de chauffage 26

Sécurité urbaine 27
Les mesures d'urgence 27
Les services de police et de prévention des incendies 27
Opération Surveillance Anjou (OSA) 27

Récupération et recyclage 28
La collecte des résidus verts 28
La collecte des résidus domestiques dangereux 28
La collecte des matières recyclables 29
La collecte des arbres de Noël 29

Sports et loisirs 30
Les activités de sport et de loisirs (renseignements généraux) 31
Les arénas 31
Le tennis 31
Les camps de jour 32
Le Club vacances 32
Les centres communautaires 33
Les jardins communautaires 33
Les patinoires et anneaux de patinage libre .. 34
Le Skate Park 34
Le Boulodrome 34
Les piscines, pataugeoires et jeux d'eau 35

Accessibilité universelle 36

Organismes partenaires 42

Numéros de téléphone utiles 46

Index alphabétique 48

Carte de l'arrondissement 52

Mot du maire d'arrondissement

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je suis fier de vous présenter la toute première édition du ***Guide du citoyen*** de l'arrondissement d'Anjou, une source de renseignements qui, nous l'espérons, vous sera d'une grande utilité.

La Direction de l'arrondissement, le personnel, mes collègues du conseil d'arrondissement et moi-même, tous, nous veillons à assurer votre qualité de vie. Nous mettons tout en œuvre non seulement pour vous offrir des services et des installations de qualité, mais aussi pour vous informer. La réalisation du ***Guide du citoyen*** de l'arrondissement d'Anjou s'inscrit d'ailleurs dans notre volonté de toujours mieux vous servir.

Document de référence exhaustif, ce véritable passeport angevin vous renseigne sur les règlements et permis et les différents services que vous offre l'arrondissement. Il vous fournit également de l'information sur les nombreux organismes communautaires établis sur notre territoire, ainsi que des conseils sur une multitude d'aspects touchant la vie angevine.

Je vous invite à consulter votre exemplaire du ***Guide du citoyen*** de l'arrondissement d'Anjou et à le conserver précieusement. La mine de renseignements qu'il contient vous sera sûrement d'une grande utilité. De plus, elle vous permettra de découvrir certaines particularités qui contribuent à faire de notre arrondissement un endroit où il fait toujours bon vivre.

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Votre conseil d'arrondissement

Responsable de l'ensemble des services de proximité ayant un effet sur la vie quotidienne des citoyens, le conseil d'arrondissement met tout en œuvre pour s'assurer que les grandes orientations correspondent aux attentes de la population. Il est composé de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal, de Mme Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, ainsi que des conseillers d'arrondissement Michelle Di Genova Zammit, Gilles Beaudry et Paul-Yvon Perron.

Les séances du conseil d'arrondissement ont lieu une fois par mois, le mardi, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Et, au besoin, des séances extraordinaires sont tenues pour prendre des décisions sur des sujets particuliers. Les citoyens sont cordialement invités à assister à toutes les séances. Ils peuvent y poser des questions ou y présenter des requêtes.

Les dates des séances du conseil d'arrondissement sont annoncées dans le bulletin ***Regards sur Anjou*** et sur le site Internet de l'arrondissement. Les ordres du jour et les documents relatifs à chaque séance sont affichés sur le babillard de l'entrée de la mairie d'arrondissement.

Les procès-verbaux et les ordres du jour des assemblées antérieures peuvent être consultés au bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, ou dans le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/anjou. Le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda et le conseiller de ville, Mme Andrée Hénault, participent aussi aux séances du conseil municipal de la Ville de Montréal. Ainsi, une fois par mois, ils se réunissent avec les autres élus des 19 arrondissements, pour prendre des décisions qui concernent l'ensemble de la ville. Ces séances ont lieu à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Montréal, au 275, rue Notre-Dame Est.

Séances du conseil d'arrondissement
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Séances du conseil municipal
Salle du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Pour joindre vos élus

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville de Montréal
pour l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051

Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Le Bureau du citoyen

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions sur tout sujet concernant la vie municipale angevine? Vos élus vous invitent à venir leur en faire part de vive voix.

Sensibles à vos préoccupations, ils vous accueillent sans rendez-vous au Bureau du citoyen, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, le samedi, entre 9 h et midi.

Les horaires du Bureau du citoyen sont régulièrement annoncés dans le bulletin ***Regards sur Anjou***.

Bureau du citoyen

Mairie d'arrondissement
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Renseignements: 514 **493-8000**

Le comité consultatif d'urbanisme d'Anjou

Mis sur pied à la suite de l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou remplit un rôle consultatif d'une grande importance auprès des instances de l'arrondissement.

Composé de quatre élus et de neuf représentants des citoyens, le CCU étudie plus d'une cinquantaine de dossiers par année. Il fait des recommandations au conseil d'arrondissement sur toute question ayant trait à des demandes de modifications à la réglementation, notamment en matière de zonage, de lotissement et de construction. Il s'assure que les projets et les dérogations mineures qui lui sont soumis respectent la qualité de l'urbanisation souhaitée pour le territoire angevin.

Le CCU veille ainsi à l'intégration harmonieuse des projets de développement urbain dans le milieu, au bénéfice de la collectivité angevine.

L'ombudsman de Montréal

L'ombudsman de Montréal offre un mécanisme de dernier recours, impartial et équitable, aux individus et aux groupes de personnes qui estiment que les fonctionnaires chargés de gérer les programmes et les services municipaux ne respectent pas tous leurs droits.

L'ombudsman peut examiner l'ensemble des décisions prises par l'administration municipale, mais il n'a autorité sur aucun acte, omission, recommandation ou décision des élus municipaux. Il ne peut donc pas intervenir pour faire renverser une résolution ou un règlement qui a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal ou par un conseil d'arrondissement. Par ailleurs, il ne reçoit pas les plaintes relatives au Service de police de la Ville de Montréal ou à la Société de transport de Montréal, car des structures bien établies sont déjà en place au sein de ces deux organisations.

Le recours à l'ombudsman de Montréal est simple et gratuit. Un formulaire est disponible au bureau Accès Anjou, ainsi que sur le site Internet à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/ombudsman.

Ombudsman de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-100
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 514 **872-8999**
Télécopieur: 514 **872-2379**
Courriel:
ombudsman@ville.montreal.qc.ca

Le profil de l'arrondissement

L'arrondissement d'Anjou est situé dans l'est de l'île de Montréal. Il compte 40 891 habitants, sur un territoire de 13,62 km^2. Le français est la langue maternelle de 77 % des résidants. Le groupe des adultes de 35 à 64 ans représente 42,4 % du total de la population. Quant au revenu moyen des ménages privés, il s'établit à 56 023 $, avant impôt.

Anjou est desservi par plusieurs voies de communication importantes, telles les autoroutes 40 et 25, qui contribuent à son grand dynamisme économique sur les plans industriel et commercial. En effet, on recense 1 324 entreprises sur le territoire angevin, dont plus de 600 dans le parc d'affaires. Au total, elles emploient plus de 31 000 personnes.

L'arrondissement a profité de la hausse d'activités dans le marché immobilier au cours des dernières années. De plus, au nord-ouest d'Anjou, les magasins à grande surface ont agi comme catalyseurs de l'économie. Un marché public très fréquenté, qui regroupe des maraîchers et des commerçants, est venu compléter le tableau.

L'arrondissement d'Anjou possède près de 19 parcs ou espaces verts, ainsi que deux bibliothèques. Sur le plan social, et notamment dans l'organisation des loisirs, les Angevins ont toujours eu à cœur de s'impliquer dans la vie de leur communauté. D'ailleurs, environ 70 associations et organismes reconnus par l'arrondissement œuvrent dans divers domaines d'activité.

Grâce à sa grande vitalité économique et à son dynamisme communautaire, sportif et culturel, l'arrondissement d'Anjou offre un milieu de vie d'une qualité remarquable à tous points de vue.

Accueillir, informer et servir

Le bureau Accès Anjou donne accès à plusieurs services municipaux. Son personnel courtois vous renseignera avec plaisir. Au besoin, il vous dirigera vers la ou les Directions de l'arrondissement ou de la ville-centre concernées par votre demande. Vous pouvez communiquer avec le bureau Accès Anjou par téléphone ou tout simplement vous rendre sur place.

Bureau Accès Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Téléphone: 311 ou 514 **872-0311** de l'extérieur de l'île de Montréal
Courriel: anjou@ville.montreal.qc.ca

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30

Le service téléphonique 311 est offert:

- du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 20 h 30
- les fins de semaine et jours fériés, de 9 h à 17 h

Intervention rapide
Les demandes des citoyens nécessitant une intervention rapide en matière de travaux publics peuvent être signalées 24 heures par jour, sept jours sur sept, au 514 **493-5130**.

Voici une liste de ce que vous pouvez obtenir à ce point de service:

- informations;
- assermentation;
- bacs de recyclage;
- carte Accès Montréal;
- consultation sur place de la liste des emplois disponibles à la Ville;
- consultation de documents publiés par l'arrondissement et par la ville-centre;
- copie du rôle d'évaluation;
- licence pour chien;
- paiement des constats d'infraction et réception des plaidoyers de non-culpabilité (contestation);
- renseignements généraux sur la cour municipale;
- paiement des comptes de taxes municipales;
- photocopies;
- enregistrement des demandes des citoyens;
- plan de l'arrondissement (rues);
- rapports d'accidents (SPVM);
- formulaire de réclamation;
- répertoire des industries d'Anjou;
- certains permis (vente de garage, déneigement par les entrepreneurs).

La mairie d'arrondissement

La mairie d'arrondissement loge le cabinet du maire, les bureaux des élus, la salle du conseil, la Direction de l'arrondissement, les services administratifs, les affaires publiques, le greffe, les archives et le bureau Accès Anjou.

Mairie d'arrondissement

Accueil
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Téléphone: 514 **493-8000**
Télécopieur: 514 **493-8009**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Des publications sur mesure

L'arrondissement d'Anjou est désireux de bien vous informer. ***Regards sur Anjou***, le bulletin d'information de l'arrondissement, est publié 10 fois l'an et distribué gratuitement dans tous les foyers angevins. Il propose une multitude de renseignements sur la communauté, ainsi que sur les services et les réalisations de l'arrondissement, tels que les règlements, la réfection du réseau routier, la protection de l'environnement, l'action bénévole et les nouvelles constructions.

L'arrondissement publie aussi un ***Répertoire d'activités*** qui présente les activités organisées par l'arrondissement et les organismes angevins dans les secteurs sportif, ludique, culturel et communautaire. Ce répertoire est distribué gratuitement dans les foyers angevins au printemps, à l'automne et à l'hiver.

Les citoyens peuvent également obtenir des renseignements sur les principaux faits d'actualité de l'arrondissement d'Anjou en consultant le journal local ***Flambeau de l'Est***.

Votre arrondissement sur Internet

Vous voulez obtenir rapidement des renseignements sur l'arrondissement sans quitter le confort de votre foyer?

Visitez notre site Internet à **ville.montreal.qc.ca/anjou.**

Historique, cartes géographiques, nouveautés, communiqués de presse, offres d'emploi, avis publics, appels d'offres, coordonnées, etc. Vous y trouverez une foule de renseignements sur l'actualité et les services de proximité. Vous pourrez même y télécharger les principales publications de l'arrondissement en format électronique.

Vous pouvez également consulter *Sherlock*, la banque d'information municipale, dont l'adresse Internet est la suivante: **ville.montreal.qc.ca/sherlock**. Cet outil de recherche fort convivial vous donne accès à plus de 600 fiches de renseignements sur divers sujets, y compris la réglementation en vigueur. Un incontournable pour les internautes d'Anjou!

Problème d'égout ou d'aqueduc

Vous êtes aux prises avec un refoulement d'égout? La pression d'eau est insuffisante ou l'eau du robinet n'est pas limpide? Communiquez avec la Division des travaux publics qui vous aidera à solutionner votre problème dans les meilleurs délais.

La Ville de Montréal a publié en 2010 le dépliant ***Refoulement d'égout dû aux pluies intenses***. Ce dépliant-conseil propose aux propriétaires de résidences des actions simples pouvant être réalisées à l'intérieur comme à l'extérieur afin de réduire, de façon considérable, les risques de refoulements d'égout. Renseignements: ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

Division des travaux publics
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9
Téléphone: 514 **493-5130**

L'aire d'exercice canin

L'arrondissement d'Anjou met à la disposition des propriétaires de chiens une aire d'exercice canin (AEC). Située au parc Lucie-Bruneau, celle-ci vous permet de laisser votre chien courir librement, sans laisse, en évitant de contrevenir à la réglementation municipale en matière de contrôle et de garde des animaux.

Les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent néanmoins respecter certaines règles de sécurité et de civisme, à savoir:

- En tout temps, les portes de l'AEC doivent demeurer fermées;
- Il est défendu de faire boire le chien directement à une source d'eau située à l'extérieur ou à l'intérieur de l'AEC;
- Le chien doit être tenu en laisse jusqu'à ce qu'il se trouve à l'intérieur de l'AEC;
- Le gardien du chien doit immédiatement ramasser les matières fécales de l'animal et en disposer de manière hygiénique;
- Il doit avoir le contrôle de son animal en tout temps, à l'extérieur et à l'intérieur de l'AEC, particulièrement si ce dernier est en rut, agressif ou dominateur (muselière, laisse, etc.);
- Tout chien doit porter un petit médaillon de plastique indiquant qu'une licence le concernant a été émise pour l'année en cours;
- Il est recommandé que tous les chiens utilisant l'AEC soient vaccinés;
- L'AEC n'est pas recommandée aux enfants de 12 ans et moins.

Aire d'exercice canin
Parc Lucie-Bruneau
7051, avenue de l'Alsace
Anjou (Québec)

Heures d'accueil:
Tous les jours, de 7 h à 23 h

La fourrière pour animaux

L'organisme Le Berger Blanc inc. a le mandat d'assurer le contrôle animal sur le territoire de l'arrondissement. Il offre des services de fourrière, d'urgence, d'euthanasie et de consultation. Il recueille les animaux morts et ceux dont vous souhaitez vous défaire.

Les citoyens qui désirent porter plainte en ce qui concerne les nuisances occasionnées par un animal peuvent communiquer avec Le Berger Blanc, sept jours par semaine, 24 heures par jour, au 514 **494-2002**. Pour en savoir plus sur cet organisme réputé, consultez le site Internet au **www.bergerblanc.com.**

Il est aussi possible d'obtenir des renseignements sur Le Berger Blanc ou de porter plainte auprès du personnel du bureau Accès Anjou, en semaine, entre 8 h 30 à 17 h 30, en téléphonant au 514 **493-8000** ou au **311**. Notez qu'aucune plainte anonyme n'est prise en considération. Cependant, toutes sont traitées de façon confidentielle, et jamais les coordonnées d'un plaignant ne sont divulguées à un contrevenant.

Le Berger Blanc inc.
9825, boulevard Henri-Bourrassa Est
Montréal (Québec)

La licence pour chien

Le règlement de l'arrondissement d'Anjou relatif au contrôle et à la garde des animaux stipule que le propriétaire ou gardien de un ou plusieurs chiens doit, chaque année, avant le 30 janvier, obtenir une licence pour la garde de chacun de ses chiens.

Cette licence permet d'identifier chaque animal. Elle peut être obtenue au bureau Accès Anjou au coût de 15 $ (par chien) la première année et de 25 $ les années suivantes. Elle est gratuite pour les chiens-guides. Elle est gratuite également pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Tous les chiens gardés dans l'arrondissement doivent porter en tout temps, attaché à leur collier, le disque de plastique prouvant leur enregistrement.

La Direction de l'arrondissement suggère aux propriétaires ou gardiens de chiens de conserver, durant la période de validité du permis, la preuve du paiement de la licence. Ainsi, en cas de perte, le disque d'enregistrement pourra être remplacé sans frais sur présentation de cette preuve.

Notez qu'il est interdit de garder plus de deux chiens sur un lot ou dans une unité de logement, y compris ses dépendances. En outre, les chiots peuvent être gardés durant une période maximale de 90 jours après leur naissance. Après ce délai, le propriétaire doit en disposer afin de se conformer aux dispositions du règlement.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311** de l'extérieur de l'île de Montréal

Les activités culturelles

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social organise une foule d'activités culturelles à l'intention de la population angevine. Elle propose aussi différentes formations. Parmi celles-ci, mentionnons les cours de langues, de dessin, d'aquarelle, de peinture, de portrait, d'art dramatique, de musique et de yoga.

Surveillez la prochaine édition du ***Répertoire d'activités*** qui renferme toutes les activités de loisirs initiées par l'arrondissement et les organismes angevins. Vous y trouverez tous les renseignements dont vous avez besoin pour vous inscrire à une ou plusieurs activités culturelles.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Les bibliothèques de l'arrondissement

La bibliothèque Jean-Corbeil et la bibliothèque du Haut-Anjou mettent à votre disposition une collection de plus de 150 000 documents sur divers supports couvrant une multitude de sujets.

On y trouve des livres en tous genres, tels que des bandes dessinées, des albums géants, des livres-jeux, des romans et des documentaires. Profitez de plus de 150 abonnements à des journaux et périodiques, à un accès aux bases de données bibliographiques et aux textes complets des articles.

Les bibliothèques proposent également, pour le prêt ou la consultation sur place, une riche collection de documents audiovisuels: disques compacts, livres sonores, DVD, etc.

Chacune des bibliothèques offre un parc informatique équipé de plusieurs logiciels, ainsi que l'accès à Internet sans fil.

Les bibliothèques ont à coeur de promouvoir la lecture par l'entremise des divers services et programmes d'animation pour tous. Prêt de documents à domicile, heure du conte, clubs de lecture, rencontres littéraires, expositions, ne sont que quelques-unes des activités qui vous sont offertes.

Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8260**

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est
Anjou (Québec) H1J 1G4
Téléphone: 514 **493-8271**

Site Internet:
www.nelligan.ville.montreal.qc.ca

De la salle d'animation à la galerie d'art

La salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil est mise à la disposition des citoyens pour différentes activités culturelles. Par exemple, les mercredis, le Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou y présente des conférences et des concerts, au grand plaisir des amateurs de culture, de voyage et d'histoire.

La salle d'animation a aussi une autre vocation. Elle loge en effet la galerie d'art Goncourt. Vous êtes invités, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, à venir y découvrir des œuvres dont celles de vos concitoyens qui ont suivi les cours de peinture, de dessin, d'aquarelle et de portrait. ***Le Répertoire d'activités*** vous renseigne sur les diverses expositions.

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Les services aux entreprises

La Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises soutient les investisseurs et les gens d'affaires. Elle les conseille et les renseigne sur les différents programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises. Elle organise aussi à leur intention des événements d'affaires, tels des déjeuners-causeries.

Le personnel de cette unité administrative visite les entreprises sur une base ponctuelle afin d'entretenir une saine relation de partenariat avec elles. Vous souhaitez établir votre entreprise dans le parc d'affaires d'Anjou? Vous avez des projets d'agrandissement ou de rénovation? Communiquez avec l'équipe de la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Elle saura vous conseiller, quel que soit le projet que vous souhaitez réaliser!

Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9

Téléphone: 514 **493-8086**
Télécopieur: 514 **493-8089**
Courriel: amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca

Le Centre local de développement d'Anjou

Le Centre local de développement (CLD) d'Anjou stimule et soutient les initiatives d'affaires des entreprises et des personnes du territoire angevin, afin de favoriser la croissance économique de l'arrondissement et d'accroître sa richesse collective.

Il met son expertise au service non seulement des entreprises de l'économie marchande et de l'économie sociale, mais aussi des jeunes et moins jeunes désireux de lancer leur entreprise. Le CLD offre une vaste gamme de services, en partenariat avec les intervenants locaux et régionaux du développement économique.

- Soutien à la création d'une entreprise
- Formation
- Étude de faisabilité
- Analyse de marché
- Rédaction d'un plan d'affaires
- Recherche de financement
- Information sur les programmes gouvernementaux d'aide et au démarrage d'une entreprise
- Soutien à la préparation de la relève en entreprise

Centre local de développement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Téléphone: 514 **493-5113**
Télécopieur: 514 **493-5136**

Des ressources pour l'emploi

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'information sur le marché du travail? Plusieurs organismes offrent des services aux chercheurs d'emploi et aux employeurs.

Ils vous donnent également accès à des banques d'offres d'emploi et vous conseillent, notamment en matière de formation. Pour en savoir plus, communiquez avec eux. Ils vous aideront à atteindre vos objectifs.

Carrefour jeunesse-emploi Anjou – Saint-Justin
7100, boulevard Joseph-Renaud
Anjou (Québec) H1K 3V5
Téléphone: 514 **353-5400**
Télécopieur: 514 **353-0040**
www.cjeanjou.com

Centre local d'emploi de Mercier
6690, rue Sherbrooke Est,
bureau 200
Montréal (Québec) H1N 3W3
Télécopieur: 514 **872-4747**
Télécopieur: 514 **872-6747**

Centre local d'emploi de Saint-Léonard
8257, boulevard Langelier
Saint-Léonard (Québec) H1P 2B7
Téléphone: 514 **864-6161**
Télécopieur: 514 **864-6160**

Les édifices municipaux et les installations

Voici les coordonnées des principales installations et édifices publics de l'arrondissement. Nous espérons que cette liste vous facilitera la vie et vous permettra de gagner du temps.

Aréna Chaumont
8750, avenue Chaumont
Anjou (Québec) H1K 4E8
Téléphones: 514 **493-8250**
514 **493-8256**
(gérant)

Aréna Chénier
8200, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 1A7
Téléphone: 514 **493-5190**

Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8260**

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est
Anjou (Québec) H1J 1G4
Téléphone: 514 **493-8271**

Boulodrome d'Anjou
7810, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 1A1
Téléphone: 514 **493-8239**

Centre communautaire Chénier
8330, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **493-8219**

Centre Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau
Anjou (Québec) H1K 2P3
Téléphone: 514 **493-8234**

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: **514 493-8200**

Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9
Téléphones:514 **493-5130**
514 **493-5100**

Mairie d'arrondissement
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Téléphone: 514 **493-8000**

Sécurité incendie de Montréal
7650, boulevard Châteauneuf
Anjou (Québec) H1K 4H3
Téléphones: 514 **280-6884**
(prévention)
514 **280-1212**
(administration)

Écoles

Albatros
6440, boulevard des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 1W2
Téléphone: 514 **353-5131**
Télécopieur: 514 **353-0480**
www.cspi.qc.ca/alb

Cardinal-Léger
6951, avenue Des Ormeaux
Anjou (Québec) H1K 2X7
Téléphone: 514 **352-5500**
Télécopieur: 514 **352-9647**
www.cspi.qc.ca/cl

Chénier
5800, avenue Saint-Donat
Anjou (Québec) H1K 3P4
Téléphone: 514 **352-4550**
Télécopieur: 514 **352-2993**
www.cspi.qc.ca/chenier

Dalkeith
7951, avenue Dalkeith
Anjou (Québec) H1K 3X6
Téléphone: 514 **352-6730**
Télécopieur: 514 352-0243
www.emsb.qc.ca/dalkeith

Des Roseraies
6440, boulevard des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 1W2
Téléphone: 514 **353-3130**
Télécopieur: 514 **353-0408**
www.cspi.qc.ca/dr

École secondaire Anjou
8205, rue Fonteneau
Montréal (Québec) H1K 4E1
Téléphone: 514 **353-9970**
Télécopieur: 514 **353-1747**
www.cspi.qc.ca/anjou

Jacques-Rousseau
7455, rue Jarry Est
Anjou (Québec) H1J 1G8
Téléphone: 514 **353-8570**
Télécopieur: 514 **353-8590**
www.cspi.qc.ca/jr

Saint-Joseph
7725, avenue Des Ormeaux
Anjou (Québec) H1K 2Y2
Téléphone: 514 **351-1360**
Télécopieur: 514 **351-8720**
www.cspi.qc.ca/stj

Wilfrid-Pelletier
8301, boulevard Wilfrid-Pelletier
Anjou (Québec) H1K 1M2
Téléphone: 514 **352-7300**
Télécopieur: 514 **352-2711**
www.cspi.qc.ca/wp

Églises

Église Saint-Conrad
6956, avenue des Ormeaux
Anjou (Québec) H1K 2X6
Téléphone: 514 **352-6120**

Église Notre-Dame d'Anjou
8200, place de l'Église
Anjou (Québec) H1K 2B3
Téléphone: 514 **353-5560**

Église Jean XXIII
7101, avenue de l'Alsace
Anjou (Québec) H1J 2X8
Téléphone: 514 **353-1223**
Télécopieur: 514 **352-1313**

Anjou United Church
7951, place Dade
Anjou (Québec) H1K 1R4
Téléphone: 514 **352-7790**

Centres de formation professionnelle aux adultes de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

Centre Anjou
5515, avenue de l'Aréna
Anjou (Québec) H1K 4C9
Téléphone: 514 **354-0120**
Télécopieur: 514 **353-7708**
www.cspi.qc.ca/centre-anjou

Centre de formation des métiers de l'acier
9200, rue de l'Innovation
Anjou (Québec) H1J 2X9
Téléphone: 514 **353-0801**
Télécopieur: 514 **353-8733**
www.cspi.qc.ca/cfma

FAR pavillon la Relance
7741, avenue du Ronceray
Anjou (Québec) H1K 3W7
Téléphone: 514 **354-0287**
Télécopieur: 514 **354-0710**
www.cspi.qc.ca/far-relance

Les arbres de l'arrondissement

Les arbres embellissent les quartiers, contribuent à assainir l'air et créent un écran visuel et sonore. Ils procurent aussi de l'ombre, servent d'habitat faunique et augmentent la valeur marchande des résidences de l'arrondissement. Il faut donc en prendre soin.

Abattage d'arbres
Il faut se procurer un permis avant d'abattre un arbre sur un terrain privé. L'abattage est autorisé si l'arbre est mort ou atteint d'une maladie irréversible, s'il représente un danger pour la sécurité ou s'il nuit à un projet d'implantation, de rénovation ou de construction. La demande de permis pour abattre un arbre se fait au comptoir des permis, au 7171, rue Bombardier. Dans tous les cas, le requérant doit justifier sa demande.

Émondage
Les arbres situés à l'avant des propriétés, sur la partie du terrain appartenant à la Ville, sont émondés par les employés de la Division des travaux publics. Quant aux arbres situés sur des propriétés, ils doivent être émondés aux frais des propriétaires.

Collecte des branches d'arbres
L'arrondissement procède à la collecte des branches d'arbres, pendant deux semaines, au printemps et à l'automne. Pour faciliter le travail des préposés, nous vous demandons de placer les branches à l'avant de votre propriété, le côté coupé vers la rue. Assurez-vous qu'elles n'empiètent ni sur le trottoir ni sur la rue. Le diamètre du tronc ne doit pas dépasser 15 cm (6 po).

Urgence
Pour signaler un arbre ou une branche qui risque de tomber et de blesser quelqu'un, communiquez avec la Division des travaux publics en composant le 514 493-5130. Notez que les requêtes courantes des citoyens concernant l'émondage des arbres doivent être faites au bureau Accès Anjou au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, dont le numéro de téléphone est le **311**.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou **514 872-0311** de l'extérieur de l'île de Montréal

La collecte des ordures ménagères

Elle a lieu deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, sur l'ensemble du territoire angevin, entre 7 h et 13 h. Les déchets doivent impérativement être déposés sur le bord du trottoir, après 20 h les lundis et jeudis ou avant 7 h le matin de la collecte.

Le Vendredi saint, la collecte est effectuée comme d'habitude. Cependant, il n'y a pas de collecte le jour de Noël (25 décembre) et le jour de l'An (1er janvier). Toute autre modification fera l'objet d'un avis dans le bulletin ***Regards sur Anjou***.

Dans les secteurs résidentiels, les ordures ménagères doivent être déposées dans des récipients étanches, tels que des poubelles munies de couvercles et de poignées, ou dans des sacs de plastique résistants et bien fermés. Les contenants doivent être en bon état, secs et propres. Notez que les matériaux de construction sont exclus de la collecte des ordures ménagères.

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à participer aux collectes sélectives et aux collectes saisonnières des branches d'arbres, des résidus verts et des arbres de Noël. Vous contribuerez ainsi à la protection de l'environnement, en réduisant le volume des déchets destinés à l'enfouissement.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311** de l'extérieur de l'île de Montréal

La collecte des objets encombrants

Les vieux meubles, appareils ménagers, téléviseurs, matelas et autres rebuts ménagers de même nature peuvent être déposés, à l'occasion, au même moment que pour la collecte régulière des ordures ménagères. Les résidants d'Anjou ont aussi la possibilité d'apporter eux-mêmes ces rebuts à l'Écocentre de Rivière-des-Prairies.

Écocentre de Rivière-des-Prairies
11400, rue Léopold-Christin
(à l'arrière de la cour de voirie située au 9255, boulevard Henri-Bourassa).
Montréal (Québec) H1E 7R3
Téléphone: 514 **868-4277**

Bureau Accès Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Téléphone: **311** ou 514 **872-0311** de l'extérieur de l'île de Montréal

Le concours *Maisons fleuries*

Le concours *Maisons fleuries* vise à reconnaître et récompenser les efforts des citoyens de l'arrondissement qui s'efforcent d'embellir leur milieu de vie.

Chaque année, à la fin de juillet, les membres du comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou sillonnent les rues du territoire pour y recenser les plus beaux parterres et balcons f euris. Ensuite, au début du mois d'août, un photographe immortalise sur pellicule les aménagements retenus. Au maximum, deux gagnants sont choisis par catégorie et par quartier. Les personnes qui ont gagné deux années consécutives ou deux fois en quatre ans ne sont pas retenues deux années de suite. Tous les participants ont une chance égale de gagner. Enfin, une soirée spéciale est organisée, au cours de laquelle les gagnants reçoivent une plaque.

Les détails de la prochaine édition du concours *Maisons fleuries* seront publiés, en temps et lieu, dans le bulletin ***Regards sur Anjou.***

Le concours de *Décorations de Noël*

Chaque année, le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou invite les citoyens à participer au concours de *Décorations de Noël*. Pour ce faire, il suffit de décorer l'extérieur de son lieu de résidence ou de son commerce et de laisser ses décorations allumées, après 18 h, aux dates indiquées.

En décembre, les membres du comité parcourent les rues pour choisir les décorations les plus attrayantes. Par la suite, un photographe prend des photos aux adresses sélectionnées. Puis les membres du comité se réunissent pour déterminer les plus belles réalisations.

Au maximum, deux gagnants sont choisis par catégorie et par quartier. Les personnes qui ont gagné deux années consécutives ou deux fois en quatre ans ne sont pas retenues deux années de suite. Tous les participants ont une chance égale de gagner. Enfin, une soirée spéciale est organisée, au cours de laquelle les gagnants reçoivent une plaque.

Les détails de la prochaine édition du concours de décorations de Noël seront publiés, en temps et lieu, dans le bulletin ***Regards sur Anjou***.

Le civisme, une valeur sûre

Dans un arrondissement comme le nôtre, la qualité de vie dépend dans une large mesure des gestes que nous posons au quotidien pour préserver notre environnement et nous assurer de vivre en harmonie avec la communauté. Dans ce contexte, nous vous rappelons les règles de civisme suivantes:

- éviter de déposer des rebuts ou des objets encombrants en bordure de la rue en dehors des périodes de collecte;
- mettre les ordures ménagères dans des récipients conformes au règlement;
- respecter les horaires et les lieux de dépôt des différents rebuts et apporter les objets encombrants à l'Écocentre de Rivière-des-Prairies;
- fixer le contenu du bac de recyclage afin qu'il ne parte pas au vent;
- déposer les ordures ménagères et les bacs de recyclage de façon à ne pas obstruer le trottoir;
- ne pas déposer de petits sacs à ordures dans les poubelles publiques, car cela contribue à les encombrer;
- ramasser les excréments de son chien en tout temps;
- éviter de jeter sur la voie publique des rebuts, du papier, des mégots, des contenants, etc.;
- respecter la propriété publique et privée en évitant d'y faire de l'affichage, des tags ou des graffitis;
- s'assurer que le terrain de sa propriété ou de son commerce est toujours propre.

Écocentre de Rivière-des-Prairies
11400, rue Léopold-Christin
(à l'arrière de la cour de voirie située au 9255, boulevard Henri-Bourassa).
Montréal (Québec) H1E 7R3
Téléphone: 514 **868-4277**

L'entretien des espaces publics

Vous constatez qu'il y a un bris d'aqueduc, qu'un égout est brisé, que des tuyaux sont gelés? Vous apercevez des branches cassées qui pourraient représenter un danger? Vous voyez des dépôts sauvages de rebuts? Nous vous invitons à en aviser la Division des travaux publics. Son personnel se chargera de corriger toute anomalie ou situation potentiellement dangereuse sur la voie publique.

Division des travaux publics
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9
Téléphone: 514 **493-5130**

Le déneigement

Pour assurer la sécurité de la population et faciliter les déplacements des personnes en hiver, l'arrondissement assure le déneigement des voies piétonnières et des voies de circulation à l'échelle du territoire. **Sauf exception, les opérations de déneigement se déroulent entre le 15 novembre et le 31 mars.**

Selon le règlement 1607, article 26, relatif à la paix, au bon ordre et aux nuisances, **il est interdit de déposer ou de pousser de la neige ou de la glace sur les trottoirs, dans les rues ou sur les places publiques**. Seuls les propriétaires ou occupants de maisons unifamiliales ou d'immeubles résidentiels de moins de six logements qui ne disposent pas de surfaces réservées au stationnement autres que les accès au garage peuvent pousser la neige ou la glace au bord des trottoirs, et ce, dans les 24 heures après la fin d'une chute de neige et avant que les employés de la Ville ou ses entrepreneurs ne procèdent à l'enlèvement ou au chargement de la neige.

Nous vous invitons à déposer la neige sur votre terrain et non dans la rue lorsque l'accumulation de neige n'excède pas 5 cm (2 po). En outre, pour permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé de trouver une place dans la rue, nous sollicitons la coopération des citoyens qui jouissent d'une entrée privée ou d'un garage afin qu'ils y garent leur véhicule en tout temps. Nous invitons également les automobilistes à se garer de façon que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. **Enfin, n'oubliez pas de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir pour faciliter le passage des chenillettes déneigeuses**.

De plus, il est défendu de laisser accumuler de la glace et de la neige dans toute issue ou moyen d'accès d'un bâtiment.

En cas de refus ou de négligence de l'occupant ou du locataire d'enlever toute obstruction tel qu'exigé par le règlement, la Ville peut procéder elle-même à l'enlèvement de la neige aux frais du propriétaire, de l'occupant ou du locataire. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

En suivant ces conseils tout l'hiver, vous contribuerez à faire de notre arrondissement un endroit beaucoup plus sécuritaire et plus agréable pour tous.

Le problème des graffitis

En vertu du règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances, il est interdit de tracer des graffitis ou des tags sur un bâtiment situé sur un terrain public ou privé.

Le règlement concernant l'embellissement autorise l'arrondissement à effectuer, à ses frais, des travaux pour enlever des graffitis sur la propriété privée avec le consentement du propriétaire ou de son représentant dûment autorisé.

À Montréal, l'administration municipale consacre plus de un million de dollars par année au nettoyage des graffitis qui couvrent les murs des édifices et des installations de la Ville, sans compter ceux qui ornent les immeubles privés.

N'hésitez pas à signaler les graffiteurs à la police si vous les surprenez en pleine action. Vous contribuerez à réduire les effets de cette coûteuse pollution visuelle.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311**
de l'extérieur de l'île de Montréal

Les pesticides

Les pesticides chimiques étant nocifs pour la santé, un règlement interdit leur utilisation sur le territoire angevin. Cependant, le recours à des solutions de rechange écologiques est autorisé partout, en tout temps. Ainsi, vous pouvez utiliser des biopesticides reconnus par l'Agence fédérale de réglementation de la lutte antiparasitaire, des huiles minérales ou des ingrédients actifs autorisés à l'annexe II du Code de gestion des pesticides.

En outre, notez que la hauteur de tonte idéale de la pelouse est de 6 à 7,5 cm (2,5 à 3 po). Une pelouse de cette hauteur aura un système racinaire plus profond et résistera mieux à la sécheresse. En outre, elle absorbera plus facilement les éléments nutritifs et comportera de 50 % à 80 % moins d'herbes indésirables.

Vous pouvez aussi produire votre propre pesticide écologique. Dans un mélangeur, versez un litre d'eau et ajoutez un bulbe d'ail complet, un petit oignon et 15 ml de poivre de Cayenne. Mélangez bien, puis laissez reposer une heure pour que les matières en suspension puissent se déposer. Passez à travers un filtre à café, puis ajoutez 15 ml de savon liquide. Versez dans un vaporisateur, et utilisez au besoin contre les insectes indésirables.

Le remorquage

Chaque année, à compter du 15 mars, de nouvelles restrictions s'appliquent au stationnement dans les rues de l'arrondissement. Ainsi, avant de quitter le lieu où vous avez garé votre voiture, prenez le temps de bien lire les indications sur les panneaux de stationnement.

Il est interdit de stationner son véhicule plus de 72 heures au même endroit dans la rue. Dans les stationnements municipaux, le stationnement des véhicules est limité à 12 heures consécutives. Le propriétaire doit enlever son véhicule après cette période et ne pas le replacer au même endroit avant qu'il ne se soit écoulé au moins trois heures.

Soyez attentifs pour ne pas trouver une contravention sur votre pare-brise ou pour éviter que votre véhicule soit remorqué.

Dans l'éventualité où votre véhicule aurait été remorqué, communiquez avec la Division des travaux publics au 514 **493-5130**.

De précieux espaces verts

L'arrondissement d'Anjou possède près d'une vingtaine de parcs et îlots de verdure, accessibles à la population toute l'année. Avec leurs aires de jeux, leurs sentiers et leur végétation luxuriante, ces espaces verts sont des lieux de choix pour se détendre, jouer et pratiquer différentes activités sportives.

Pour préserver la qualité de ces installations, le règlement municipal sur les parcs interdit, entre autres d'allumer des feux, de promener des chiens sans laisse, de lancer des pierres ou autres projectiles, d'organiser des jeux de hasard ou d'y participer, de vendre ou d'offrir quoi que ce soit, de poser des enseignes, affiches ou annonces, et de donner de la nourriture aux pigeons, goélands et écureuils.

De plus, il est interdit de se trouver dans un parc lorsque celui-ci est fermé. Les parcs de l'arrondissement d'Anjou sont fermés de 23 h à 7 h. Toute personne qui refuse de quitter les lieux immédiatement après en avoir reçu l'ordre d'un agent de la paix est passible d'une amende.

Profitez de ces précieux espaces verts, seul ou en famille, et prenez-en soin. Il s'agit d'une question de civisme et de respect envers toute la communauté angevine.

Boisé Saint-Conrad
Avenue Guy et avenue Chaumont

Parc André-Laurendeau
8361, avenue André-Laurendeau

Parc Chénier
5555, avenue de l'Aréna

Parc d'Allonnes
7200, avenue Fontevreault

Parc d'Antioche
6995, place d'Antioche

Parc du Bocage
6200, avenue du Bocage

Parc de Peterborough
8400, boulevard Châteauneuf

Parc de Spalding
7901, avenue Spalding

Parc de Talcy
8151, avenue Talcy

Parc de Verdelles
8441, place Verdelles

Parc des Closeries
Avenue des Closeries

Place des jumelages
Place Bois-de-Coulonge
et avenue Villars

Parc des Roseraies
7070, avenue de la Nantaise

Parc du Fort-Des-Ormeaux
7775, avenue Des Ormeaux

Parc du Mail
Avenue du Bois-de-Coulonge,
rue Wilbrod-Bonin, rue Chénier
et avenue du Mail

Parc Félix-Leclerc
5801, boulevard Louis-H.-La Fontaine

Parc Goncourt
7130, avenue Goncourt

Parc Lucie-Bruneau
7051, avenue de l'Alsace

Parc Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau

Le comptoir des permis

Vous comptez entreprendre des travaux de construction ou de rénovation intérieure ou extérieure? Vous souhaitez démolir un bâtiment? Dans tous les cas, vous avez besoin d'un permis avant d'entreprendre les travaux. La délivrance des permis permet à l'arrondissement de s'assurer que les travaux se feront en conformité avec les différents règlements et que tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité des citoyens.

La réalisation de certains travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement ne nécessite pas de permis. Cependant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel du comptoir des permis avant de commencer les travaux. Il vous dira si vous avez besoin d'un permis et vous donnera tous les renseignements nécessaires pour que vous puissiez réaliser vos projets conformément à la réglementation.

Pour effectuer une demande de permis, rendez-vous au comptoir des permis de l'arrondissement d'Anjou, dans l'édifice de la Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain, au 7171, rue Bombardier.

Comptoir des permis
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9
Téléphone: 514 **493-5115**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h
et de 13 h à 17 h

Les abris d'automobile temporaires

Ces abris sont soumis à des règles strictes quant à leur installation et à leur démontage. Ils ne peuvent être montés avant le 1er novembre et doivent être enlevés au plus tard le 15 avril de chaque année. La structure métallique, sans toile, peut cependant être montée à compter du 15 octobre.

Les abris d'auto doivent aussi respecter certaines exigences en matière d'installation. Ils doivent être situés à une distance d'au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, d'au moins 1,50 m du bord de la chaussée.

Toutefois, cette distance peut être réduite à 30 cm lorsque l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre transparente ayant au minimum 0,4 m^2. Dans ce cas, les fenêtres doivent être situées à moins de 2,50 m du trottoir ou de la chaussée.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311**
de l'extérieur de l'île de Montréal

Les antennes paraboliques

Avant d'installer une antenne parabolique, communément appelée « soucoupe parabolique », assurez-vous de respecter les exigences du règlement.

Quel que soit le type de bâtiment (résidentiel, commercial ou industriel), l'antenne peut être placée comme suit: sur un toit plat, à au moins 3 m du mur avant, ou sur le versant d'un toit en pente ne faisant pas face à une rue. En ce qui concerne les industries, commerces et immeubles résidentiels multifamiliaux, l'antenne ne peut être placée qu'à ces endroits.

Si vous habitez une maison unifamiliale, un duplex ou un triplex qui ne se trouve pas à un coin de rue, votre antenne peut être installée sur le toit, pour autant que vous respectiez les conditions mentionnées ci-haut. Elle peut aussi être placée sur un mur ne faisant pas face à une voie de circulation, mais jamais sur un mur avant, et à au moins 6 m d'un mur avant.

Dans le cas des maisons unifamiliales, des duplex et des triplex situés à une intersection, l'antenne est également permise sur le toit, aux conditions mentionnées précédemment, ainsi que sur un mur ne faisant face à aucune des deux voies de circulation. En outre, elle doit être située à au moins 6 m du mur avant.

Les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement d'Anjou qui prévoient acheter une antenne sont invités à se renseigner. De même, si vous confiez l'installation de votre antenne à une entreprise, assurez-vous qu'elle connaît la réglementation et qu'elle s'y conformera.

Les nouvelles modifications apportées au règlement en janvier 2006 ne visent que les nouvelles installations d'antennes. Celles qui étaient déjà en place bénéficient d'un droit acquis, pour autant qu'elles respectent l'ancienne réglementation.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311**
de l'extérieur de l'île de Montréal

Les appareils de climatisation et les thermopompes

En vertu des règlements municipaux, ces appareils ne sont pas autorisés dans une cour avant, sauf pour les appareils muraux sans conduit extérieur. Cependant, ils peuvent être installés dans toute autre cour, à au moins 1,30 m de toute ligne de propriété. Assurez-vous que votre climatiseur ou votre thermopompe émet le moins de bruit possible. Vous éviterez ainsi de perturber la tranquillité de vos voisins.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311**
de l'extérieur de l'île de Montréal

Les brocantes

Vous avez des objets à vendre, tels que des articles de cuisine et de sport, des meubles et des vêtements? Chaque année, en mai et en septembre, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social organise des brocantes.

La participation aux brocantes maison est gratuite. Elles ont lieu partout dans l'arrondissement, aux dates prévues dans le ***Répertoire d'activités***, entre 9 h et 16 h. Tous sont invités à participer et à installer leurs articles à vendre devant leur résidence. Nous inviterons la population à circuler de rue en rue afin de profiter de toutes ces brocantes.

Les brocantes communautaires se déroulent dans le stationnement de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, de 9 h à 16 h, aux dates indiquées. Des coûts sont à prévoir pour la location d'un emplacement et d'une table.

Pour en savoir plus, surveillez l'édition printemps-été et automne du ***Répertoire d'activités*** de l'arrondissement.

Les clôtures, murs et murets

Vous n'avez pas besoin d'un permis pour réaliser de tels ouvrages. Cependant, vous devez respecter le règlement municipal. En secteur résidentiel, les règles relatives à la hauteur maximale d'une clôture, d'un mur ou d'un muret diffèrent selon l'endroit où ils sont placés.

Avant d'installer une clôture, un mur ou un muret, nous vous conseillons de communiquer avec le personnel de la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Il vous donnera tous les renseignements nécessaires pour que votre installation respecte parfaitement la réglementation.

Comptoir de permis
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9
Téléphone: 514 **493-5115**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h
et de 13 h à 17 h

Les piscines

Pour construire une piscine creusée ou pour installer une piscine hors terre, un permis est nécessaire. Toute piscine doit être située à une distance d'au moins 1,3 m des limites du terrain. Pour une plate-forme surélevée adjacente à une piscine, cette distance est de 1,50 m. Par ailleurs, nous vous rappelons que les propriétaires d'une piscine, creusée ou hors terre, sont tenus de la clôturer.

Avant d'installer ou de clôturer une piscine, nous vous conseillons de communiquer avec le personnel de la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Il vous donnera tous les renseignements nécessaires pour que votre installation respecte parfaitement la réglementation.

Comptoir de permis
7171, rue Bombardier
Anjou (Québec) H1J 2E9
Téléphone: 514 **493-5115**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h
et de 13 h à 17 h

Les remises de jardin ou cabanons

Une seule remise de jardin est autorisée sur chaque terrain, dans l'arrondissement. La remise de jardin doit occuper une surface maximale de 9,3 m^2, et aucune de ses dimensions ne doit dépasser 4 m. La hauteur est limitée à 3 m. Notez que la hauteur exacte est obtenue en mesurant la distance entre le sol et l'extrémité du toit. De plus, la remise doit être située dans la cour arrière, à au moins 0,6 m des limites de la propriété et à plus de 3 m de chacune des fenêtres ou de l'une des portes du bâtiment principal.

Avant d'entreprendre des travaux, nous vous conseillons de communiquer avec la Division de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour connaître toutes les normes relatives à l'installation d'une remise de jardin.

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311**
de l'extérieur de l'île de Montréal

Les cordes à linge

Faire sécher ses vêtements sur une corde à linge est une excellente façon de réduire la consommation d'électricité et de permettre à votre lessive de dégager un parfum d'air frais. Or, le ***Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances*** dans l'arrondissement d'Anjou stipule: « Le fait d'étaler, exposer ou accrocher du linge, des vêtements ou autres objets qui sont étendus, pour fins de séchage ou autres, sur les balcons, les galeries, les terrains, les poteaux, les séchoirs et les cordes à linge faisant face à la voie publique, constitue une nuisance.»

Vous aurez donc compris que vous pouvez faire sécher vos vêtements, votre literie ou vos serviettes à l'arrière de votre résidence. Par ailleurs, nous vous rappelons que le règlement RCA 40 concernant le zonage de l'arrondissement d'Anjou interdit l'installation de cordes à linge dans les zones H-101 à H-109, qui correspondent au quartier Anjou-sur-le-Lac. En contrepartie, les résidants de ces secteurs peuvent, dans la cour arrière, utiliser une corde à linge disposée sur une armature carrée (séchoir portatif), d'une hauteur maximale de 2,15 m et couvrant une surface d'au plus 4 m^2 et à 2 m de toute ligne de terrain.

Par respect pour votre voisinage, veillez à effectuer l'entretien régulier de votre corde à linge, en vous assurant que son mécanisme ne grince pas de manière excessive. Bien des bruits peuvent nous agacer. Pourtant, s'il en est un facile à éliminer, c'est bien celui causé par le grincement d'une poulie, puisqu'il suffit de lubrifier le mécanisme.

L'entreposage du barbecue

Nous vous rappelons que les bouteilles de gaz propane des barbecues et autres appareils à griller ou à rôtir doivent être entreposés à l'extérieur, dans un endroit bien aéré. Assurez-vous de bien fermer la soupape de chaque bouteille, même vide, et d'y visser un bouchon de sécurité.

Pour en savoir plus, communiquez avec le Service de sécurité incendie de Montréal.

Sécurité incendie de Montréal
Caserne 28
7650, boulevard Châteauneuf
Anjou (Québec) H1K 4H3
Téléphone: 514 **280-6884**

L'entreposage du bois de chauffage

La réglementation municipale permet l'entreposage du bois de chauffage dans les cours latérales et à l'arrière des résidences. Le bois doit être empilé à plus de 30 cm d'une ligne de propriété, jusqu'à une hauteur maximale de 1,5 m du sol. Pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, il faut corder le bois de manière qu'il n'obstrue aucune porte ou fenêtre.

Enfin, il est important de savoir que, selon Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'utilisation du bois de chauffage en milieu résidentiel contribue largement à la pollution atmosphérique. On a tout intérêt à recourir de façon modérée au chauffage au bois et à s'assurer que son appareil de combustion minimise les rejets polluants.

Les mesures d'urgence

Il y a quelques années déjà, l'arrondissement d'Anjou s'est doté d'un Plan des mesures d'urgence. Mis à jour régulièrement, ce document détermine les responsabilités des individus et des organismes susceptibles d'être appelés à intervenir en cas de sinistre, soit les élus, les membres de la direction et le personnel de l'arrondissement, ainsi que les personnes-ressources des institutions, des regroupements et des organismes concernés.

L'arrondissement s'assure ainsi de pouvoir venir en aide rapidement et efficacement aux citoyens dans le cas où les mesures d'urgence devraient être déployées. En outre, nous vous rappelons quelques règles à observer en cas d'urgence:

- s'il y a panne d'électricité, fermez tous les interrupteurs et les appareils, ainsi que les pièces inutilisées, puis allumez un appareil de chauffage sécuritaire (après plus de 24 heures, fermez l'eau et videz le chauffe-eau);
- lors d'une inondation, fermez l'eau et les sources d'énergie, mettez les produits toxiques en lieu sûr et calfeutrez les ouvertures;
- dans l'éventualité où un déversement toxique se produirait, éloignez-vous des lieux du sinistre et prévenez les autorités en composant le **9-1-1**.

Le ***Guide du citoyen*** en mesure d'urgence constitue une bonne source de renseignements pour se préparer en cas d'urgence. Ce document a été distribué dans tous les foyers du territoire d'Anjou. Il peut aussi être consulté sur le site Internet de l'arrondissement. Pour obtenir un exemplaire de ce document, vous n'avez qu'à communiquer avec le personnel du bureau Accès Anjou, au **3-1-1**.

Les services de police et de prévention des incendies

Les policiers et les pompiers affectés au territoire angevin mettent tout en œuvre pour assurer votre sécurité. N'hésitez pas à communiquer avec eux, notamment pour obtenir des conseils concernant la prévention du crime ou des incendies.

Poste de police 46
6850, boulevard Joseph-Renaud
Anjou (Québec) H1K 3V4
Téléphone: 514 **280-0146**

Sécurité incendie de Montréal
Caserne 28
7650, boulevard Châteauneuf
Anjou (Québec) H1K 4H3
Prévention: 514 **280-6884**
Administration: 514 **280-1212**

Opération Surveillance Anjou (OSA)

Cet organisme partenaire est chargé de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sécurité urbaine. Ses membres interviennent dans différents milieux, remplissant une mission d'éducation digne de mention auprès de la population.

7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Téléphone: 514 **493-8216**
Courriel: **info@osa.qc.ca**

La collecte des feuilles mortes

L'arrondissement organise des collectes des résidus verts (feuilles mortes, gazon, résidus de jardinage, etc.) dans les secteurs résidentiels de son territoire. Les citoyens sont invités à y participer en grand nombre. Il s'agit d'un geste concret en matière de protection de l'environnement, car les résidus verts ramassés sont acheminés au complexe environnemental Saint-Michel, où ils sont transformés en compost.

La collecte des résidus verts a lieu pendant seize semaines non consécutives, généralement entre la fin d'avril et la mi-novembre. Nous vous demandons d'utiliser tout contenant rigide réutilisable qui permet la collecte en vrac (poubelle) ainsi que sac de papier, boîte de carton, sac en plastique compostable. Le sac en plastique traditionnel tranparent ou orangé est accepté. Le sac en plastique vert, noir ou blanc est interdit.

Notez que la collecte des résidus verts et l'enlèvement des ordures ménagères sont deux opérations distinctes. Par conséquent, les résidus verts ne doivent pas être déposés à la rue en même temps que les ordures ménagères, car les éboueurs risqueraient de les ramasser. Alors assurez-vous de mettre les résidus verts à la rue au bon moment.

Les détails sur les dates de collecte des résidus verts seront publiés, en temps opportun, dans le bulletin ***Regards sur Anjou***.

La collecte des résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des produits d'usage domestique pouvant présenter un certain danger pour la santé ou l'environnement lorsqu'on les utilise, les entrepose ou les élimine inadéquatement. C'est entre autres le cas des produits suivants: restes de peinture, solvants, batteries, antigels, huiles à moteur, nettoyants, médicaments, piles, pesticides et engrais chimiques.

Nous vous incitons à contribuer à la préservation de l'environnement en vous débarrassant de vos RDD de manière appropriée. Participez à cette collecte, organisée deux fois par année, en été et en automne. Notez qu'elle s'adresse uniquement aux personnes physiques. Les entreprises, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées.

Apportez-nous vos RDD. Les dates et lieux pour ce faire seront annoncés dans le bulletin ***Regards sur Anjou*** avant la prochaine collecte. Des personnes-ressources seront sur place afin de répondre à vos questions et recueillir vos résidus.

Parmi les RDD admissibles, mentionnons les aérosols, les acides, les bases, les batteries d'auto, le cyanure (poison à rats), les huiles usées, les médicaments, les oxydants, les peintures, les pesticides, les piles, le propane, les solides et liquides organiques et les solvants. Notez que le mercure doit se trouver dans un contenant hermétique et scellé. Il doit aussi être recouvert d'eau pour éviter qu'il s'évapore. Les huiles usées, les médicaments et les seringues peuvent aussi être déposés à d'autres endroits:

- apportez les huiles usées dans les magasins Canadian Tire ou les garages de réparation automobile;
- rapportez les médicaments périmés dans les pharmacies;
- remettez les seringues à votre CLSC (dans un contenant en plastique muni d'un couvercle).

Si vous ne pouvez déposer vos RDD lors de la collecte itinérante, vous pourrez le faire à l'éco-centre de Rivière-des-Prairies, au 11400, rue Léopold-Christin, à l'arrière de la cour du service de la voirie, sise au 9255, boulevard Henri-Bourassa Est (entre les boulevards Rodolphe-Forget et Rivière-des-Prairies).

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311**
de l'extérieur de l'île de Montréal

La collecte sélective des matières recyclables

Le programme de collecte sélective vise à récupérer les matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique) et à réduire ainsi le volume des déchets destinés à l'enfouissement. La collecte sélective en bordure de rue requiert la participation des citoyens qui, chaque semaine, déposent leurs matières recyclables dans des bacs de récupération. Ainsi, les matières recueillies lors de la collecte sélective peuvent entrer dans la fabrication de nouveaux produits.

Dans les secteurs résidentiels du territoire angevin, la collecte sélective est effectuée une fois par semaine, le jeudi, par une entreprise spécialisée dans ce domaine. Notez qu'il n'y a pas de collecte les 25 décembre et 1er janvier. Cependant, si la collecte coïncide avec un 24 juin ou un 1er juillet, elle s'effectue normalement.

Nous vous prions de déposer les bacs de collecte sélective en bordure de rue, avant 7 h le jour de la collecte ou après 20 h la veille. Si vous résidez dans une habitation de huit logements ou moins, vous devez utiliser les bacs verts fournis gratuitement par l'arrondissement. Si vous habitez dans un immeuble de neuf logements ou plus, vous devez déposer vos matières recyclables dans de gros bacs à roulettes placés à l'intérieur ou à l'extérieur. Ces bacs sont distribués sans frais par l'arrondissement.

Nous vous demandons de trier les matières recyclables en les regroupant par catégories: verre, papier et emballage, métal et aluminium, plastique rigide et plastique souple. Les contenants doivent être vidés et rincés, décapsulés ou débouchés, avant de se retrouver dans le bac.

Les matières suivantes ne sont pas recyclables: papier ou carton souillé ou gras, papier ciré, plastifié ou de type essuie-tout, papier peint, papier photographique, emballages métallisés, autocollants, enveloppes matelassées, reliures, couches de bébé, verres à boire, vitres, miroirs, ampoules, pyrex, porcelaine, outils, ferraille, tuyaux, clous, casseroles, jouets, styromousse, etc.

Cependant, il est possible de déposer la majorité des articles non admissibles à la collecte sélective à l'éco-centre de Rivière-des-Prairies, au 11400, rue Léopold-Christin, à l'arrière de la cour du service de la voirie, sise au 9255, boulevard Henri-Bourassa Est (entre les boulevards Rodolphe-Forget et Rivière-des-Prairies).

Renseignements et demandes des citoyens:
311 ou 514 **872-0311**
de l'extérieur de l'île de Montréal

La collecte des arbres de Noël

Chaque année, en janvier, l'arrondissement confie à une entreprise la collecte des sapins naturels sur son territoire. Les citoyens sont invités à déposer leurs sapins en bordure de rue après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h la journée de la collecte. Notez que la collecte a lieu même si des opérations de déneigement sont en cours.

Les sapins doivent être dépouillés de leurs ornements et exempts de tout emballage, attache, sac de plastique, filet de nylon, corde, etc. Les sapins récupérés sont envoyés au Complexe environnemental Saint-Michel. Certains d'entre eux sont utilisés comme brise-vent autour des patinoires et dans les parcs, mais la plupart sont transformés en copeaux, qu'on utilise ensuite comme matériau de remplacement des combustibles fossiles ou comme matière horticole.

En matière d'environnement et de développement durable, chaque geste compte. D'ailleurs, en 2009, environ 8 tonnes de sapins ont été récupérées. Un résultat dont nous pouvons être fiers!

Les détails relatifs à cette collecte seront publiés, en temps opportun, dans le bulletin ***Regards sur Anjou***.

Les activités de sport et de loisirs

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social organise une foule d'activités sportives à l'intention de la population angevine: badminton, basket-ball, golf, natation, patinage libre, tennis, tennis de table, etc. Quelle que soit la saison, tout est mis en œuvre pour vous permettre de retrouver ou de garder la forme.

Consultez la prochaine édition du ***Répertoire d'activités*** de l'arrondissement. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour vous inscrire à une ou à plusieurs des activités sportives.

Les arénas

L'arrondissement d'Anjou dispose de deux arénas. Les citoyens peuvent y pratiquer différents sports, tels que le patinage libre, le patinage artistique, le hockey et le ballon sur glace. Ils peuvent aussi s'y rendre pour assister à des événements sportifs.

Aréna Chaumont
8750, avenue Chaumont
H1K 4E8
Téléphones: 514 **493-8250**
514 **493-8256**
(gérant)

Aréna Chénier
8200, avenue Chénier
H1K 1A7
Téléphone: 514 **493-5190**

Le tennis

Les citoyens qui pratiquent le tennis peuvent améliorer leur jeu tout l'été en fréquentant les terrains de tennis de l'arrondissement. Ces derniers sont ouverts du début mai à la fin septembre.

Afin d'avoir accès aux terrains de tennis de l'arrondissement, vous devez vous procurer une clé. Cette clé vous permettra d'utiliser tous les terrains.

Horaire: Accès du dimanche au samedi, de 7 h à 23 h. Des cours et des ligues y sont prévus à différentes périodes. Vérifier la disponibilité des terrains en consultant le babillard de chaque parc.

Parc des Roseraies
7070, avenue de la Nantaise

Parc Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau

Parc Lucie-Bruneau
7051, avenue de l'Alsace

Parc Goncourt
7130, avenue Goncourt

Pour en savoir plus sur les modalités, consultez l'édition printemps-été du ***Répertoire d'activités*** proposé par l'arrondissement et par les associations angevines. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements en communiquant avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Sports et loisirs

Les camps de jour *Les Ateliers-Soleil*

L'arrondissement d'Anjou offre des camps de jour pour les enfants de 5 à 14 ans. Les activités ont lieu de juillet à août, sous la supervision d'un personnel qualifié.

Les citoyens de l'arrondissement s'inscrivent en avril. Toute personne résidant sur le territoire de la Ville de Montréal qui possède une carte de citoyen de l'arrondissement d'Anjou peut s'inscrire aux activités, à compter du début mai, si des places sont toujours disponibles. Une période de préinscription, réservée aux résidants de l'arrondissement, a lieu pour les participants de la saison estivale précédente. Les parents sont informés des activités lors d'une réunion qui se tient généralement à la mi-juin.

Les frais incluent la période de dîner, mais les enfants doivent apporter leur lunch. Les sorties, qui ne sont pas obligatoires, occasionnent des frais additionnels. Les enfants qui n'y participent pas poursuivent les activités régulières. Notez que les frais des camps de jour n'incluent pas le service de garde, offert sur les lieux des activités.

Pour en savoir plus, consultez l'édition printemps-été du ***Répertoire d'activités*** de l'arrondissement. Vous pouvez aussi communiquer avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Le Club vacances

Lors de la semaine de relâche scolaire hivernale, le Club vacances de l'arrondissement d'Anjou organise des activités culturelles, sportives et de plein air pour les enfants de 5 à 12 ans. Les activités ont lieu de 9 h à 16 h, au complexe sportif de l'école secondaire Anjou, au 8205, rue Fonteneau. Notez qu'un service de garde peut accueillir les enfants de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Pour en savoir plus ou pour inscrire votre enfant, consultez l'édition d'hiver du ***Répertoire d'activités*** de l'arrondissement. Vous pouvez aussi communiquer avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Les centres communautaires

Les citoyens peuvent pratiquer une multitude d'activités sportives en fréquentant les centres communautaires de l'arrondissement. Pour en savoir plus sur les activités offertes, consultez votre exemplaire du ***Répertoire d'activités***, de l'arrondissement.

Centre communautaire Chénier
8330, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **493-8219**

Centre Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau
Anjou (Québec) H1K 2P3
Téléphone: 514 **493-8234**

Édifice Goncourt
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Les jardins communautaires

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social met six jardins communautaires à la disposition des citoyens. Quatre sont situés dans les parcs André-Laurendeau, des Roseraies, Lucie-Bruneau et de Spalding. Un autre se trouve derrière l'église Notre-Dame d'Anjou. Le sixième jardin, aménagé à l'angle des boulevards Châteauneuf et Roi-René, est réservé aux personnes de 50 ans et plus.

Les détenteurs d'un jardinet peuvent s'inscrire à l'automne, pour l'année suivante, ou en avril. Quant à l'inscription des nouveaux jardiniers, elle a lieu à la mi-avril. Des frais d'inscription et un dépôt sont exigés.

Notez que le nombre de jardinets est limité. La priorité est donc accordée aux résidants de l'arrondissement. La carte de citoyen est obligatoire lors de l'inscription.

Pour en savoir plus, communiquez avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Direction de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Les patinoires et anneaux de patinage libre

L'arrondissement d'Anjou met à la disposition des citoyens plusieurs patinoires et anneaux de patinage. Il s'agit de lieux sans pareils pour profiter pleinement de l'hiver, seul ou en famille. De plus, le patinage est un excellent moyen de conserver ou d'améliorer sa forme physique.

Parc de Spalding
Patinoire
7901, avenue Spalding
514 **493-8243**

Parc de Talcy
Patinoire et anneau
8151, avenue Talcy
514 **493-8231**

Parc des Roseraies
Patinoire
7070, avenue de la Nantaise
514 **493-8226**

Parc Lucie-Bruneau
Patinoire et anneau
7051, avenue de l'Alsace
514 **493-8224**

Parc Roger-Rousseau
Patinoire
7501, avenue Rondeau
514 **493-8244**

Le Skate Park

Les passionnés de planche à roulettes sont invités à venir rivaliser d'acrobaties au Skate Park. Ce lieu spécialement aménagé, où prime la sécurité, est situé dans le stationnement de l'aréna Chaumont.

Le port du casque, de genouillères, de coudières et protège-poignets est fortement recommandé. La pratique de la planche à roulettes doit se faire dans le respect des personnes, des installations et de l'équipement.

Les activités se déroulent de la fin mai à la fin août. L'accès est libre et un surveillant est sur place une partie de la journée. Pour plus d'informations, composez le 514 493-8200.

Aréna Chaumont
8750, avenue Chaumont
Anjou (Québec) H1K 4E8
514 **493-8200**

Le Boulodrome d'Anjou

Grâce au Boulodrome, les amateurs de bocce, de pétanque et de billard ont désormais un endroit bien à eux pour pratiquer leur activité favorite en toute saison, beau temps mauvais temps.

Le Boulodrome est situé au 7810, boulevard Métropolitain Est, à l'angle de l'avenue Bertin, tout juste au sud-est de l'échangeur de l'autoroute Métropolitaine et du boulevard Louis-H.-La Fontaine. En plus d'être facile d'accès, il est ouvert sept jours par semaine, l'après-midi et le soir.

Pour participer aux activités, il faut être membre de l'Association récréative du Boulodrome d'Anjou.

Pour en savoir plus, téléphonez au Boulodrome au 514 **493-8239**.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Heures d'accueil:
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Les piscines, pataugeoires et jeux d'eau

Piscines extérieures

Les piscines extérieures sont ouvertes de la fin juin à la fin août. Si la température le permet, elles sont ouvertes partiellement la fin de semaine de la mi-juin et la dernière fin de semaine d'août. Les enfants de 7 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte.

Parc Chénier
5555, avenue de l'Aréna
514 **493-8229**

Parc de Verdelles
8441, place Verdelles
514 **493-8232**

Parc des Roseraies
7070, avenue de la Nantaise
514 **493-8226**

Parc Lucie-Bruneau
7051, avenue de l'Alsace
514 **493-8224**

Parc Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau
514 **493-8236**

Le service téléphonique est disponible dans tous les parcs vers la fin de juin.

Pataugeoires

De la fin juin à la fin août, les enfants de 3 à 8 ans peuvent se rafraîchir dans les pataugeoires. Les enfants de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte.

Parc André-Laurendeau
8361, avenue André-Laurendeau
514 **493-8228**

Parc Chénier
5555, avenue de l'Aréna
514 **493-8229**

Parc de Verdelles
8441, place Verdelles
514 **493-8232**

Parc du Bocage
6200, avenue du Bocage
514 **493-8230**

Parc Lucie-Bruneau
7051, avenue de l'Alsace
514 **493-8224**

Parc Roger-Rousseau
7501, avenue Rondeau
514 **493-8236**

Parc de Talcy
8151, avenue de Talcy
514 **493-8231**

Jeux d'eau

Les enfants de 3 à 8 ans peuvent s'amuser dans les jeux d'eau de la fin juin à la fin août. Les enfants de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps ou faire partie d'un groupe accompagné d'un adulte.

Parc Roger-Rousseau
(pataugeoire avec jeux d'eau)
7501, avenue Rondeau
514 **493-8236**

Parc de Peterborough
8400, boulevard Châteauneuf
415 **493-8245**

Parc de Talcy
8151, avenue Talcy
514 **493-8231**

Parc du Bocage
6200, avenue du Bocage
514 **493-8230**

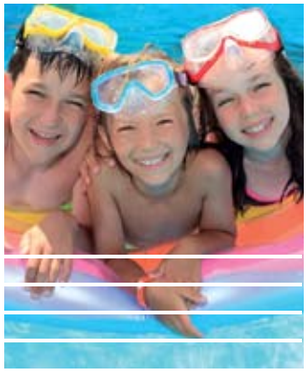

Message de Luis Miranda

Comme moi, vous êtes sensibles à ce que toutes les Angevines et tous les Angevins, peu importe leurs capacités, puissent utiliser nos services, nos programmes, nos communications ou nos édifices municipaux, sans être discriminés en raison de limitations fonctionnelles.

Le conseil d'arrondissement a adopté son premier Plan d'action triennal 2009-2011 en matière d'accessibilité universelle, poursuivant ses efforts des années précédentes. En effet, nous voulons que tous les usagers puissent se rendre aux différents bâtiments et lieux publics et s'y déplacer facilement pour utiliser les services offerts. Pour cela, les aménagements doivent en favoriser l'accès.

Nous avons d'ores et déjà réalisé certaines étapes de ce plan d'action. En effet, nous avons commandé une évaluation des édifices municipaux en matière d'accessibilité universelle. Nous avons favorisé l'accompagnement de jeunes ayant des limitations dans les camps de jour, aménagé des trottoirs et reconfiguré le stationnement de la bibliothèque Jean-Corbeil afin de mieux l'adapter aux personnes handicapées.

Au cours des prochaines années, nous nous engageons à mettre en œuvre plusieurs projets. Nous allons également compléter la deuxième partie de l'évaluation de la performance de nos édifices municipaux pour cibler ceux qui doivent être adaptés en priorité. Nous allons poursuivre nos programmes d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités ainsi que la réfection de nos trottoirs. Enfin, nous prévoyons à moyen terme, installer des indicateurs sonores à certaines intersections et ajouter une signalisation routière adaptée. Nous devrions, d'ici quelques années, améliorer considérablement l'accès à nos édifices municipaux et à nos services en réduisant les obstacles auxquels font face les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Soutien à la communauté

Quelques organismes qui offrent des activités pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles

Type de l'organisme	Clientèle visée				
Nom de l'organisme	Enfants	Ados	Adultes	Autres	Téléphones et site web
Pour les personnes autismes					
Autisme et troubles envahissants du développement de Montréal	●	●	●		514 **524-6114** www.autisme-montreal.com
Le centre Didache	●	●	●		514 **274-9358** centredidache@avantages.net
Les Compagnons de Montréal			●		514 **727-4444** www.compagnonsdemtl.com
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont		●			514 **872-6598** www.loisirsstjeanvianney.qc.ca
Pour les personnes ayant une déficience auditive					
Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA Section Montréal)	●	●			514 **842-3926 (ATS)** www.surdite.org/aqepa
Association sportive des sourds du Québec	●	●	●	●	514 **252-3109 (ATS)** www.assq.org
Centre de loisirs des sourds de Montréal	●	●	●		514 **383-0012 (ATS)** www.surdite.org/clsm

Type de l'organisme	Clientèle visée				
Nom de l'organisme	Enfants	Ados	Adultes	Autres	Téléphones et site web
Pour les personnes ayant une déficience intellectuelle					
Ami du déficient mental	●	●	●	●	514 **527-7671** ldj.admi@hotmail.com
APETMM – Regroupement pour la trisomie 21	●	●			514 **850-0666** www.trisomie.qc.ca
Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	●	●	●	●	514 **381-2307** poste 35 www.amdi.info
Les Amis de l'Est pour la déficience intellectuelle	●	●	●		514 **648-0254** lesamisdelest@hotmail.com
Olympiques spéciaux du Québec – Région Est de l'Île	●	●	●	●	514 **843-8778** www.josq.qc.ca
Parrainage civique de Montréal	●	●	●	●	514 **843-8813** www.parrainagemontreal.org
Prolongement à la famille de Montréal	●	●	●	●	514 **596-2169** upfm@qc.aira.com
Pour les personnes ayant une déficience physique					
Association de loisirs des personnes handicapées physiques de Pointe-aux-Trembles et de l'Est de Montréal			●	●	514 **352-5119** Alpha@mainbourg.org
Association pour jeunes handicapés physiques Les Loisirs Soleil	●	●			514 **759-6522** loisirssoleil@hotmail.com
Association québécoise des traumatismes crâniens		●	●	●	514 **274-7447** www.aqtc.ca
Centre communautaire Radisson			●		514 **252-1671** ccr@biz.videotron.ca
Centre d'intégration à la vie active	●	●	●	●	514 **935-1109** www.civa.qc.ca
Club le Grillon				●	514 **634-9014** agrillon@total.net
Corpuscule danse	●	●	●	●	514 **759-5316** www.corpusculedanse.com
Juni-sport	●	●			514 **498-4808** juni-sport@mainbourg.org
Loisirs le Grillon			●	●	514 **253-2227** lesloisirslegrillon@hotmail.com
Viomax	●	●	●		514 **527-4527** poste 2329 www.viomax.org
Pour les personnes ayant une déficience psychique					
Gymn-Eau Montréal	●				514 **721-3663** www.gymn-eau.org
Maison l'Échelon – Centre de jour			●	●	514 **351-0836** www.maisonechelon.ca
Pour les personnes ayant une déficience visuelle					
Association des sports pour aveugles de Montréal		●	●	●	514 **252-3178** poste 3536 www.sportsaveugles.qc.ca
Fondation des aveugles du Québec	●	●			514 **259-9470** www.Aveugles.org
Pour toutes les déficiences					
Solidarité de parents de personnes handicapées	●	●	●		514 **254-6067** spph@arobas.net
Société pour les enfants handicapés du Québec	●				514 **937-6171** www.sehq.qc.ca
Vision sur l'art du Québec		●	●	●	514 **487-1891** poste 119 www.vsaq.org

Accessibilité universelle

Programme d'accompagnement en loisir

Le Programme d'accompagnement en loisir (PACL) s'adresse aux enfants ayant un handicap physique ou intellectuel. Un accompagnateur spécialisé assiste l'enfant pour qu'il puisse participer activement aux activités qui l'intéressent. L'intégration des personnes handicapées s'inscrit dans la gamme des interventions de l'arrondissement pour faciliter l'accès aux activités culturelles, de loisir et aux activités physiques. Ce programme permet aux jeunes enfants, aux adolescents et aux adultes handicapés de vivre dans leur milieu et de s'intégrer avec le soutien d'un accompagnateur.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme, communiquez avec la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, au 514 **493-8200**.

Biblio-Courrier

Dorénavant, tous les citoyens d'Anjou de 65 ans et plus ainsi que les personnes malades ou ayant des limitations fonctionnelles peuvent profiter d'un service gratuit de prêt de documents à domicile.

Les documents sont livrés dans un sac, à domicile, par Postes Canada. Les usagers retournent les documents dans le même sac avec l'étiquette de retour payée et pré-adressée contenue dans l'envoi. Pour vous inscrire ou pour connaître le fonctionnement du service, téléphonez au 514 **493-8260**.

Vignette de stationnement et mobilité réduite

Vous êtes une personne à mobilité réduite? Procurez-vous la vignette amovible pour les déplacements en voiture lorsque vous êtes conducteur ou passager. Ainsi, vous aurez droit aux stationnements réservés sur la rue, dans les centres commerciaux, au cinéma et dans tous les endroits où il y a des stationnements réservés pour les personnes à mobilité réduite. Vous devez toutefois vous procurer un certificat médical. La vignette ainsi qu'un certificat d'attestation vous seront délivrés, à titre de personne à mobilité réduite. Vous devez toujours conserver ce certificat avec vous. Un conducteur ou un passager qui n'est pas à mobilité réduite et qui utilise une vignette commet une infraction au code de la route. Il est très important de noter que la vignette ne doit jamais être accrochée au rétroviseur lorsque votre voiture est sur la route.

Pour vous procurer le formulaire de demande, vous pouvez téléphoner à Montréal au 514 **873-7620** ou au le **311** ou encore par ATS / ATME au 514 **954-7763**.
Site Internet: www.saaq.gouv.qc.ca

Publiphone

Les personnes ayant une déficience visuelle, celles qui ne savent pas lire et même les nouveaux arrivants peuvent s'informer gratuitement grâce à un service téléphonique interactif. Ce service s'appelle le Publiphone. Il est disponible du lundi au vendredi, à partir de 16 h 30, ainsi que les samedis et dimanches en tout temps.

Le système comprend plus de 350 rubriques diversifiées qui permettent de suivre l'actualité et d'obtenir une foule d'informations: du Journal de Montréal aux bons de réduction des supermarchés d'alimentation, en passant par les communiqués émis par plusieurs arrondissements et par la Ville de Montréal.

Dans la région de Montréal, il suffit de composer le 514 **277-4401** pour accéder au ***Publiphone***. N'hésitez pas à en parler aux personnes de votre entourage, des milliers d'auditeurs en profitent déjà chaque semaine.

Sinistre incendie, «*Dormez sur vos deux oreilles*»

En cas de sinistre, les pompiers doivent pouvoir vous secourir rapidement. Nous encourageons les personnes âgées, handicapées, ou qui éprouvent des difficultés à se déplacer pour quitter leur domicile, à s'inscrire au recensement des personnes à mobilité réduite du Service de Sécurité incendie de Montréal.

Il suffit de remplir un carton d'inscription et de le retourner à la caserne la plus près de chez-vous. Ces renseignements permettront aux pompiers d'intervenir encore plus efficacement en cas d'urgence. Pour obtenir ce formulaire d'inscription, téléphonez au 514 **872-3775**.

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

La Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, dont Anjou, se sont engagés à faire de l'accessibilité universelle une réalité. Ainsi les personnes ayant une limitation pourront profiter pleinement des divers services et activités de loisirs.

Par ailleurs, le Programme d'adaptation de domicile (PAD) offre une aide financière aux personnes handicapées pour les aider à défrayer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible leur logement et l'adapter à leurs besoins. Ce programme s'adresse à toute personne handicapée, limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes, sans égard à ses revenus. L'aide financière correspond au coût des travaux reconnus et autorisés par la Société d'habitation du Québec pour réaliser les adaptations autorisées par elle. Cette aide est versée après l'exécution des travaux. Faites votre demande auprès de la Société d'habitation du Québec. Par la suite, le responsable du PAD de la Ville de Montréal vous contactera pour vous indiquer les étapes à suivre.

Renseignements: 1 800 **463-4315**
Télécopieur: 1 418 **643-4560**
Site Internet: www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/adapter_domicile.html

Stationnement ou débarcadère pour personnes handicapées

Vous désirez faire aménager une zone de stationnement ou de débarcadère pour personnes handicapées? Acheminez votre demande, par écrit, au Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement, au 7171, rue Bombardier, Anjou (Québec) H1J 2E9, accompagnée des documents suivants:

- Une lettre expliquant si la demande concerne un véhicule adapté, un véhicule conduit par la personne handicapée ou un véhicule d'une personne accompagnant celle-ci;
- Le type de handicap de la personne, exemple: paralysie totale ou partielle des membres inférieurs;
- La détermination de l'endroit suggéré pour l'espace demandé ainsi que le type d'espace (stationnement ou débarcadère);
- Le certificat d'attestation de la Régie de l'assurance automobile du Québec;
- Les coordonnées de la personne requérante.

Les critères pour justifier une recommandation pour un espace de stationnement réservé ou d'un débarcadère à l'usage des personnes handicapées sont les suivants:

Dans le cas d'un véhicule adapté conduit par une personne handicapée:

- Si la personne est affectée par un handicap l'obligeant à se mouvoir uniquement en fauteuil roulant ou dans le cas d'une personne lourdement handicapée, s'il n'y aucune possibilité de stationner le véhicule sur le terrain de la résidence, un espace de stationnement peut être recommandé.

Dans le cas d'un véhicule conduit par une personne accompagnant la personne handicapée:

- S'il n'y a pas, à proximité de la résidence, d'espace permettant à la personne accompagnatrice d'arrêter temporairement son véhicule pour lui permettre de faire monter ou descendre la personne handicapée, il peut alors être recommandé de prévoir un espace d'environ trois mètres, permettant l'accès à un fauteuil roulant à partir du trottoir.

Les demandes sont analysées par la Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain, qui les achemine, le cas échéant, au comité de circulation pour recommandation à l'intention du Conseil d'arrondissement. S'il y a autorisation, la Division des travaux publics aménage l'espace de stationnement ou du débarcadère, en conformité avec la réglementation sur la signalisation routière du Québec. Si la personne handicapée cesse de résider à l'adresse visée, il faut prévenir la Direction concernée afin qu'elle procède à l'enlèvement de l'espace réservé.

Carte d'accompagnement de la Société de transport de Montréal C'est gratuit!

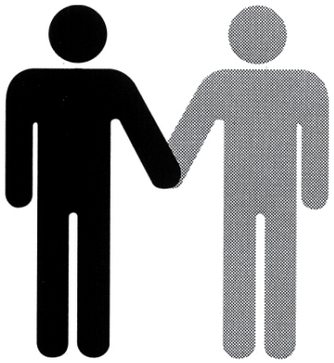

La carte d'accompagnement de la Société de transport de Montréal (STM) s'adresse aux personnes ayant une déficience intellectuelle, psychique ou visuelle, dont les limitations fonctionnelles justifient le besoin d'accompagnement à l'utilisation du réseau régulier. La carte d'accompagnement permet l'accès gratuit à l'accompagnateur sur le réseau d'autobus et de métro. Il n'y a aucun coût rattaché à l'émission de la carte d'accompagnement de la STM. Avec cette mesure, la STM souhaite faciliter l'utilisation du réseau régulier aux personnes ayant une déficience pour leurs activités quotidiennes et leurs activités de loisir.

Pour obtenir plus de renseignements sur la carte d'accompagnement de la Société de transport de Montréal, communiquez avec la Société de transport de Montréal au 514 **280-8211,** poste **4**. Pour tous les services de transport en commun adaptés par autobus, par métro ou par train, visitez le site Internet: www.stm.info/t-adapte/index.html

Un service pour les ainés

Parcours de la navette Or Anjou

Les aînés de notre arrondissement peuvent maintenant profiter d'un minibus, la navette Or Anjou (ligne 260), qui facilite leurs déplacements dans Anjou.

Renseignements:
514 **786-4636** (STM-Info) ou

Horaire:
514 **288-6287** (Autobus) ou
www.stm.info.

Trois jours par semaine, lundi, mercredi et jeudi, entre 9 h et 16 h, cette navette se rend, aller-retour, de la Résidence Anjou-sur-le-Lac (au nord) à l'intersection des avenues Chaumont et Des Ormeaux (au sud). Elle dessert huit résidences pour aînés ainsi que les principaux points d'intérêt locaux de cette clientèle. Le minibus s'arrête notamment aux Halles d'Anjou, aux Galeries d'Anjou, au Centre communautaire Chénier, à la bibliothèque Jean-Corbeil et au Centre Roger-Rousseau.

Le schéma ci-contre vous présente le parcours. Le droit de passage est le même que celui établi sur l'ensemble du réseau de bus et de métro de la STM.

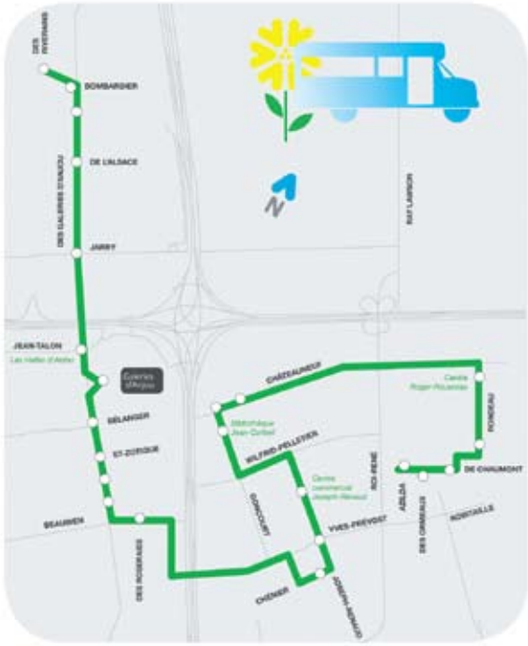

Nos partenaires de l'implication culturelle, sportive, récréative et communautaire

Alcooliques anonymes
Aide aux personnes qui éprouvent des problèmes avec l'alcool (toxicomanie).

Bureau régional de Montréal:
3920, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Z3
Téléphone: 514 **376-9230**
Courriel: region87@aa-quebec.org

Anjou United Church
Regroupement des femmes d'Anjou en association afin de développer la vie communautaire et sociale.

7951, avenue Dade
Anjou (Québec) H1K 1R4
Téléphone: 514 **352-7790**

Association Au fil du temps d'Anjou
Activités sociales, culturelles et physiques pour les aînés d'Anjou afin d'améliorer leur qualité de vie.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **355-2100**

Association catholique italienne d'Anjou
Activités de loisirs pour tous les Italiens catholiques de l'arrondissement d'Anjou.

7160, rue Jarry Est
Anjou (Québec) H1J 1G5
Téléphone: 514 **353-5977**

Association de badminton d'Anjou
Promotion du badminton dans l'arrondissement d'Anjou.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-5273**
Courriel: abaanjou_anjou@hotmail.com

Association de baseball mineur d'Anjou
Promotion de la pratique du baseball mineur dans l'arrondissement d'Anjou.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8237**
Courriel: info@baseballanjou.ca

Association de ski alpin Anjou inc.
Promotion et développement de la pratique du ski alpin et de la planche à neige chez les jeunes de 8 à 18 ans.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**

Association de soccer Anjou
Promotion du soccer dans l'arrondissement d'Anjou.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **354-2814**
Courriel: info@socceranjou.ca

Association de tennis Anjou
Promotion du tennis dans l'arrondissement d'Anjou

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8235**
Courriel: ata-anjou@hotmail.com

Association de volley-ball Anjou
Volley-ball de niveau intermédiaire.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8200**
Courriel: volleyanjou@hotmail.com

Association des aînés italiens d'Anjou
Regroupement des aînés de la communauté italienne offrant des activités et des sorties.

7160, rue Jarry Est
Anjou (Québec) H1J 1G5
Téléphone: 514 **493-5185**

Association des retraités de l'enseignement du Québec, section Anjou
Promotion et défense des droits et intérêts économiques, sociaux et culturels des retraités, notamment du droit de vieillir dans la sécurité et la dignité.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-4851**
Site Web: www.areq.qc.net

Association du hockey mineur d'Anjou
Promotion du hockey mineur dans l'arrondissement d'Anjou.

8750, place Chaumont
Anjou (Québec) H1K 4E8
Téléphone: 514 **493-8250**
Courriel: ahmanjou@sympatico.ca

Association Marie-Reine d'Anjou
Aide aux maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence. Aide aux personnes dans le besoin.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-9582**

Association portugaise d'Anjou
Organisation d'activités sportives, sociales et culturelles.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **355-4674**

Association récréative du Boulodrome d'Anjou
Promotion de la pétanque, du bocce et du billard.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8239**

Carrefour des femmes d'Anjou
Services offerts aux femmes pour leur permettre de briser l'isolement et d'améliorer leurs conditions de vie.

8664, avenue Chaumont
Anjou (Québec) H1K 1N5
Téléphone: 514 **351-7974**
Courriel: cfanjou@cfanjou.ca

Carrefour Solidarité Anjou
Aide à l'intégration des membres des minorités culturelles.

8330, avenue Chénier, bureau 11
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **355-4417**
Télécopieur: 514 **355-1769**
Courriel: carrefoursolidarite@qc.aira.com

Carrousel du P'tit Monde d'Anjou (Le)
Centre d'activités, pour les enfants de 0 à 5 ans et leurs parents, visant principalement à briser l'isolement des familles.

8330, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **351-3095**
Courriel: infocarrousel@cam.org

Centre de la petite enfance Aux petits soins inc.
Service de garde, pour les enfants de 0 à 5 ans, reconnu par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

7845, avenue du Ronceray
Anjou (Québec) H1K 3W7
Téléphone: 514 **354-5861**
Courriel: cpeauxpetitssoins@bellnet.ca

Centre de la petite enfance Bille de verre inc.
Service de garde, pour les enfants de 0 à 5 ans, reconnu par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

7351, rue Jarry Est
Anjou (Québec) H1J 1G8
Téléphone: 514 **354-2828**
Courriel: cpebilledeverre@qc.aira.com

Centre de la petite enfance Bouton Éclair inc.
Service de garde éducatif, pour les enfants d'Anjou de 0 à 5 ans, favorisant l'intégration des communautés culturelles.

6950, avenue Ronsard
Anjou (Québec) H1J 1Y5
Téléphone: 514 **355-4777**
Courriel: cpeboutoneclair@bellnet.ca

Centre de la petite enfance Des Roseraies inc.
Service de garde éducatif répondant aux besoins des enfants et favorisant leur développement.

6500, boulevard Les Galeries d'Anjou
Anjou (Québec) H1M 1W2
Téléphone: 514 **353-1911**
Courriel: cpedesroseraies@qc.aira.com

Centre de la petite enfance Les p'tits cœurs inc.
Service de garde, pour les enfants de 18 mois à 5 ans, avec programme éducatif et repas.

6955, avenue Des Ormeaux
Anjou (Québec) H1K 2X7
Téléphone: 514 **351-3390**
Courriel: ptits.coeurs@meghamel.net

Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA)
Promotion de l'intégration pleine et entière à la communauté angevine des immigrants et citoyens d'origine haïtienne, ainsi que de la justice et les droits humains dans tous les secteurs d'Anjou.

Téléphone: 514 **493-8278**
Courriel: chorra@yahoo.ca

Cercle Amitié Anjou
Rencontres et activités pour briser l'isolement des aînés.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-8497**

Cercle de fermières d'Anjou
Transmission du patrimoine culturel et artisanal. Activités de bricolage. Échanges d'information sur les techniques (tricot, crochet, broderie, tissage, peinture sur bois, courtepointe). Amélioration des conditions de vie des femmes et de leur famille. Conférences. Implication communautaire bénévole.

8330, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **351-5812**

Chevaliers de Colomb Saint-Conrad (Conseil no 9821)
Aider la paroisse et sa population par l'action bénévole.

6956, avenue des Ormeaux
Anjou (Québec) H1K 2X6
Téléphone: 514 **354-7578**

Club Aïkibudo Anjou
Promotion de l'aïkibudo et du kubudo dans l'arrondissement d'Anjou.

8330, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **355-2916**
Courriel: aikianjou@hotmail.com

Club Anjou Tae Kwon Do
Promotion du taekwondo dans l'arrondissement d'Anjou.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **354-2434**

Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou
Promotion de la natation dans l'arrondissement d'Anjou au moyen de cours offerts à la population et de compétition par équipes.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8223**
Courriel: coach_cafa@hotmail.com

Club d'escrime Les spartiates d'Anjou

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **351-6369**
Courriel: sclement_escrime@hotmail.com

Club de bridge Anjou
Promotion du bridge dans l'arrondissement d'Anjou.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-1928**

Club de judo Anjou
Promotion et enseignement du judo dans l'arrondissement d'Anjou.

8330, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **352-9403**
Courriel: judoanjou@hotmail.com

Club de l'âge d'or italien d'Anjou
Regroupement des aînés de la communauté italienne offrant des activités et des sorties.

7160, rue Jarry Est
Anjou (Québec) H1J 1G5
Téléphone: 514 **493-5185**
Courriel: nicolinobarbieri@sympatico.ca

Club de patinage artistique Anjou Kinsmen inc.
Promotion du patinage artistique dans l'arrondissement d'Anjou.

C. P. 55, succursale Anjou
Anjou (Québec) H1K 4G5
Téléphones: 514 **493-8250** (jour)
514 **351-5962** (soir)
Courriel: claude_laforest@sympatico.ca

Club Kinsmen Montréal Anjou
Services communautaires destinés aux jeunes, aux adolescents et aux aînés du territoire angevin. Aide aux personnes atteintes de fibrose kystique.

C. P. 121, succursale Anjou
Anjou (Québec) H1K 4G6
Téléphones: 514 **353-8612** (jour)
514 **493-9430** (soir)
Courriel: kinsmenanjou@look.ca

Club féminin de ski de fond Anjou
Promotion de la pratique du ski de fond chez les femmes du territoire angevin.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **257-7904**

Club Optimiste d'Anjou
Promotion de l'épanouissement et du développement de la confiance chez les jeunes. Aide aux enfants les plus démunis.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **356-1903**
Courriel: mfjourdanne@hotmail.com

Club Santé Sport Anjou
Promotion du bien-être physique. Cours pour garder une bonne condition physique offerts aux membres (18 ans ou plus).

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **355-8823**

Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou
Promotion des beaux-arts et des activités culturelles, telles que la peinture, la littérature et la musique, au moyen de conférences et d'expositions.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-8630**

Compagnie de danse Harmonie (La)
Promotion d'une image positive, dynamique et représentative de la jeunesse par l'art de la danse.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **353-1830**
Courriel:
ciededdanseharmonie@hotmail.com

Conférence Saint-Vincent-de-Paul Jean XXIII
Services à la communauté dans un esprit de justice, de charité et de partage.

7101, avenue de l'Alsace
Anjou (Québec) H1J 2X8
Téléphone: 514 **355-7887**

Conférence Saint-Vincent-de-Paul Notre-Dame d'Anjou
Services à la communauté dans un esprit de justice, de charité et de partage.

8200, place de l'Église
Anjou (Québec) H1K 2B3
Téléphone: 514 **354-9199**

Conférence Saint-Vincent-de-Paul Saint-Conrad
Services à la communauté dans un esprit de justice, de charité et de partage.

6956, avenue Des Ormeaux
Anjou (Québec) H1K 2Y6
Téléphone: 514 **351-2887**

Corps de cadets 2927 Anjou
Développement de la discipline et des qualités de chef et de citoyen chez les jeunes de 12 à 18 ans.

Téléphone: 514 **352-1643** (le jeudi soir)

Culture à la carte d'Anjou
Regroupement de personnes intéressées aux arts. Promotion des arts et des activités au moyen de sorties.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8141**
Télécopieur: 514 **351-8450**
Courriel: cultureanjou@videotron.ca

Éveil musical Anjou
Promotion du développement personnel par la formation musicale.

8330, avenue Chénier
Anjou (Québec) H1K 2B6
Téléphone: 514 **493-8233**
Courriel: eveilmusicalanjou@videotron.ca

Le Bel Âge d'Anjou
Regroupement des aînés d'Anjou afin d'améliorer leur milieu de vie par des activités de loisir.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-9582**

Maison de jeunes Le Chemin faisant
Lieu de rencontres animées où les adolescents, au contact d'adultes sensés, sont appelés à devenir des citoyens actifs, responsables et capables d'esprit critique.

8663, avenue Chaumont
Anjou (Québec) H1K 1N4
Téléphone: 514 **351-0063**
Courriel: info.mdjanjou@videotron.ca

Opération surveillance Anjou (OSA)
Organisme de prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité urbaine.

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Téléphones: 514 **493-8216** ou 514 **493-8217**
Courriel: info@osa.qc.ca

Parents-Secours Anjou
Réseau de foyers-refuges qui a pour but de rendre les rues de l'arrondissement plus sécuritaires pour les enfants et les aînés.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **493-8283**
Courriel:
parents.secours.anjou@hotmail.com

Popote roulante Anjou
Aide temporaire à domicile pour les personnes en perte d'autonomie.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **352-5257**

Regroupement des organismes et des citoyenNEs humanitaires d'Anjou (ROCHA)
Table de concertation intersectorielle et multiréseau permettant la participation de tous au mieux-être de la communauté.

7025, avenue Rondeau, bureau 100
Anjou (Québec) H1K 4Z1
Téléphone: 514 **351-4173**
Courriel: lerocha@videotron.ca

Scouts 150e Notre-Dame d'Anjou inc.
Éducation des jeunes de 9 à 17 ans par les jeux, la nature et la vie en groupe.

8200, place de l'Église
Anjou (Québec) H1K 2B3
Téléphone: 514 **352-7311**
Courriel: gsnda@hotmail.com

Scouts de Saint-Conrad, 128e groupe
Éducation des jeunes de 9 à 17 ans par les jeux, la nature et la vie en groupe.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **301-8735**
Courriel: info@scout128stconrad.org

Service bénévole d'entraide d'Anjou (SBEA)
Maintien dans la communauté des personnes démunies de 55 ans et plus, autonomes ou en perte légère ou modérée d'autonomie.

7800, boulevard Châteauneuf, bureau 107
Anjou (Québec) H1K 4J4
Téléphone: 514 **351-2517**
Courriel: sbeaab@videotron.ca

Service d'aide communautaire (SAC) d'Anjou
Accueil et aide pour les personnes démunies et en difficulté.

6497, avenue Azilda
Anjou (Québec) H1K 2Z8
Téléphone: 514 **354-4299**
Courriel: sacanjou@b2b2c.ca

Société canadienne du cancer, section Anjou
Organisme bénévole national, à caractère communautaire, dont la mission est l'éradication du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par le cancer et de leurs proches.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: **1 888 939-3333**

Société d'horticulture, d'écologie et de vivaces d'Anjou (SHÉVA)
Activités pour les citoyens intéressés par l'horticulture et l'écologie.

7500, avenue Goncourt
Anjou (Québec) H1K 3X9
Téléphone: 514 **990-4391**

Une foule de ressources au bout du fil

Anjou

Accueil et orientation 514 **493-8000**
Renseignements et demandes de citoyens **311**

Aréna Chaumont 514 **493-8256**
Aréna Chénier 514 **493-5190**
Association des industriels d'Anjou 514 **356-3421**
Bell Canada (réparation 24 h/24) **611**
Berger Blanc inc. (Le) 514 **494-2002**
Bibliothèque Jean-Corbeil 514 **493-8260**
Bibliothèque – Succursale du Haut-Anjou 514 **493-8271**
Boulodrome d'Anjou 514 **493-8239**
Bureau Accès Anjou **311**
Bureau du citoyen 514 **493-8000**
Centre antipoison 1 800 **463-5060**
Centre de formation professionnelle de la CSP 514 **354-0120**
Centre communautaire Chénier 514 **493-8219**
Centre de formation des métiers de l'acier 514 **353-0801**
Centre local de développement d'Anjou 514 **493-5113**
Centre Roger-Rousseau 514 **493-8234**
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île 514 **642-9520**
Commission scolaire English-Montréal 514 **483-7200**
Comptoir des permis 514 **493-5115**
CSSS de la Pointe-de-l'Île,CLSC Mercier-Est,Anjou 514 **356-2572**
Direction de la culture, des sports, des loisirs
et du développement social 514 **493-8200**
Direction des affaires publiques et du greffe 514 **493-8000**
Direction des travaux publics 514 **493-5130**
École Albatros 514 **353-5131**
École Cardinal-Léger 514 **352-5500**
École Chénier 514 **352-4550**
École Dalkeith 514 **352-6730**
École Des Roseraies 514 **353-3130**
École secondaire Anjou 514 **353-9970**
École Jacques-Rousseau 514 **353-8570**
École Saint-Joseph 514 **351-1360**
École Wilfrid-Pelletier 514 **352-7300**
Église Anjou United Church 514 **352-7790**
Église Saint-Conrad 514 **352-6120**
Église Notre-Dame d'Anjou 514 **352-5560**
Église Jean XXIII 514 **353-1223**
Environnement (Québec) 514 **873-3636**

Environnement (Ville de Montréal)
Inspection des aliments 514 **280-4300**
Qualité de l'air et de l'eau 514 **280-4330**

Gaz Métro 514 **598-3222**
Gymnase Saint-Jean-Eudes 514 **493-8289**
Hôpital Maisonneuve-Rosemont 514 **252-3400**
Hôpital Santa-Cabrini 514 **252-6000**

Hydro Québec
Pannes et bris d'équipements **1 800 790-2424**
Service à la clientèle **1 888 385-7252**

Info-Santé **811**
Mairie d'arrondissement 514 **493-8000**
Office municipal d'habitation de Montréal 514 **868-5588**
Ombudsman de Montréal 514 **872-8999**
Parc André-Laurendeau 514 **493-8228**
Parc Chénier 514 **493-8229**
Parc de Peterborough 514 **493-8245**
Parc de Talcy 514 **493-8231**
Parc des Roseraies 514 **493-8226**
Parc du Bocage 514 **493-8230**
Parc Lucie-Bruneau 514 **493-8224**
Parc Roger-Rousseau 514 **493-8234**
Parc de Verdelles 514 **493-8232**
Poste de police de quartier 46 ..... 514 **280-0146**
Poste de police (appels non urgents) 514 **280-2222**

Sécurité incendie de Montréal
Administration 514 **280-1212**
Prévention 514 **280-6884**

Société de transport de Montréal 514 **786-4636**
Urgence (police, pompiers, ambulance) **911**

Numéros de téléphones utiles

Index alphabétique

A
Abonnement à la bibliothèque 10
Abris temporaires d'automobiles 22
Accès aux documents de l'arrondissement ...6
Accès Anjou (bureau) 6
Accessibilité universelle 36-41
Accueil des citoyens et des citoyennes.....6
Activités culturelles 10
Activités sportives 31
Aire d'exercice canin 8
Animaux.....8
Anneaux de patinage libre 34
Antennes paraboliques 23
Appareils de climatisation et thermopompes .. 23
Arbres (abattage ou émondage) 16
Arénas..... 31
Assermentation.....6
Associations 42

B
Berger Blanc (Le).....9
Bibliothèques 10
Boulodrome 34
Brocantes 24
Bulletin de l'arrondissement 7
Bureau Accès Anjou 6
Bureau d'arrondissement 6
Bureau du citoyen 4

C
Cabanons 25
Camps de jour 32
Carte Accès Montréal 6
Carte géographique de l'arrondissement ... 52
Casernes de pompiers 27
Centres communautaires 33
Centres de formation professionnelle 15
Centre local d'emploi 13
Centre local de développement d'Anjou 12
Chiens 8-9
Civisme 18
Clôtures, murs et murets 24
Club vacances 32
Collecte des arbres de Noël..... 29
Collecte des résidus verts..... 28
Collecte des objets encombrants 17
Collecte des ordures ménagères 16
Collecte des résidus domestiques dangereux .. 28
Collecte sélective des matières recyclables .. 29
Comité consultatif d'urbanisme 4
Communiqués de l'arrondissement.....7
Comptes de taxes 6
Comptoir des permis 22
Concours Maisons fleuries 17
Concours de Décorations de Noël 17
Congé scolaire 32
Conseil d'arrondissement.....3
Conseil municipal.....3
Constat d'infraction 6
Cordes à linge 25
Culture 10-11

D
Déchets 16
Déclaration assermentée.....6
Demande de permis 22
Déneigement..... 19
Développement économique 12-13

E
Eau.....7
Écoles..... 15
Édifices municipaux 14
Églises..... 14
Emploi..... 13
Entreposage du barbecue 26
Entreposage du bois de chauffage..... 26
Évaluation foncière 6

F
Feuilles mortes 28
Fourrière pour animaux.....9

G
Galerie d'art Goncourt 11
Graffitis et tags 19

H
Hôpitaux 41

I
Incendie 27

J
Jardins communautaires 33
Jeux d'eau 35

L
Licence pour chien 9
Loisirs..... 31

M
Mesures d'urgence..... 27
Murs et murets..... 24

N
Neige..... 19

O
Objectif Surveillance Anjou 27
Objets encombrants 17
Office municipal d'habitation..... 41
Offres d'emploi (site Internet) 7
Ombudsman de Montréal 4
Ordures ménagères..... 16
Organismes partenaires 42

P
Parcs et espaces verts 21
Parc pour planches à roulettes 34
Pataugeoires 35
Patinoires extérieures..... 34
Permis 22
Permis pour construction, rénovation et démolition..... 22
Pesticides 20
Piscines extérieures..... 35
Piscines privées 24
Planches à roulettes 34
Police de quartier 27
Pompiers 27
Profil de l'arrondissement 5
Programmation des activités de loisirs..... 31
Publications de l'arrondissement 7

R
Rapports d'accidents 6
Recyclage.....29
Refoulement d'égout 7
Remises de jardin..... 25
Remorquage 20
Rénovation..... 22
Répertoire des activités..... 31
Résidus domestiques dangereux..... 28

S
Salle d'animation de la bibliothèque..... 11
Sapins de Noël 29
Sécurité incendie de Montréal 29
Site Internet de l'arrondissement 7
Skate Park 34
Sports..... 31
Subventions à la restauration et à la rénovation (comptoir des permis) 22

T
Taxes foncières municipales (bureau Accès Anjou) 6
Tennis..... 31
Travaux publics 14

U
Urgence..... 911

V
Vie démocratique.....2-3-4

Index alphabétique

Mes numéros de téléphone

Événements à ne pas manquer

SITUATION DES SITES

Édifices municipaux

AA	**Aréna Chaumont** – 8750, av. Chaumont		514 **493-8256**
BB	**Aréna Chénier** – 8200, av. Chénier		514 **493-5190**
CC	**Bibliothèque — succursale** – 7070, rue Jarry Est		514 **493-8271**
DD	**Boulodrome d'Anjou** – 7810, boul. Métropolitain Est		514 **493-8239**
EE	**Centre communautaire Chénier** – 8330, av. Chénier		514 **493-8219**
FF	**Centre Roger-Rousseau** – 7501, av. Rondeau		514 **493-8234**
GG	**Mairie d'arrondissement** 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine		514 **493-8000**
HH	**Sécurité incendie de Montréal** 7650, boul. Châteauneuf	Adm.: Prévention:	514 **280-1225** 514 **280-6884**
JJ	**Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** et **Bibliothèque Jean-Corbeil** – 7500, av. Goncourt		514 **493-8200** 514 **493-8260**
KK	**Direction de l'aménagement urbain, du génie et des services aux entreprises** **Direction des Travaux publics** 7171, rue Bombardier		514 **493-5100** 514 **493-5130**
LL	**Poste de police de quartier 46** 6850, boul. Joseph-Renaud		514 **280-0146**

Écoles

A	**Albatros** – 6440, boul. Les Galeries d'Anjou		514 **353-5131**
B	**Cardinal-Léger** – 6951, avenue Des Ormeaux		514 **352-5500**
C	**Chénier** – 5800, avenue St-Donat		514 **352-4550**
D	**Dalkeith** – 7951, avenue Dalkeith		514 **352-6730**
E	**Des Roseraies** 6440, boul. Les Galeries d'Anjou		514 **353-3130**
F	**École secondaire d'Anjou** 8205, rue Fonteneau	École Complexe sportif	514 **353-9970** 514 **493-8223**
G	**Gymnase St- Jean-Eudes** 7770, avenue Roche-sur-Yon		514 **493-8289**
H	**Jacques-Rousseau** – 7455, rue Jarry Est		514 **353-8570**
J	**Saint-Joseph** 7725, avenue Des Ormeaux		514 **351-1360**
K	**Annexe (Tara Hall)** 8190, place Montoire		
L	**Wilfrid-Pelletier** – 8301, boulevard Wilfrid-Pelletier		514 **352-7300**

- Aire de jeux
- Anneau de patinage
- Baseball
- Basket-ball
- Bocce
- Ciné-parc
- Espace canin
- Fer
- Jardin communautaire
- Jardin floral
- Jeux d'eau
- Jeu de galets
- Pataugeoire
- Patinoire
- Pétanque
- Piscine
- Piste d'athlétisme
- Place communale
- Tennis
- Soccer
- Volley-ball
- Fauteuil roulant

Parcs
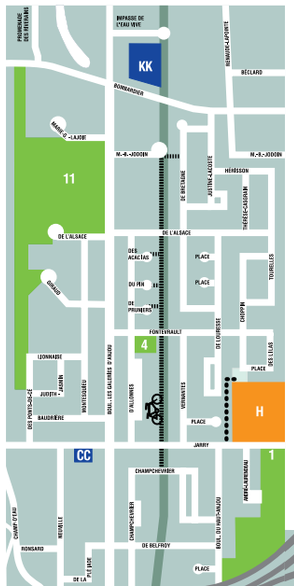
1	**André-Laurendeau**	8361, av. André-Laurendeau	514 **493-8228**
2	**Boisé Saint-Conrad**	Av. Guy et av. Chaumont	
3	**Chénier**	5555, avenue de l'Aréna	514 **493-8229**
4	**D'Allonnes**	7200, av. Fontevrault	
5	**Des Roseraies**	7070, av. de la Nantaise	514 **493-8226**
6	**Du Bocage**	6200, av. Du Bocage	514 **493-8230**
7	**Du Fort Des Ormeaux**	7775, av. des Ormeaux	
8	**Du Mail**	av. Bois-de-Boulogne et av. du Mail	
9	**Félix-Leclerc**	5801, boul. Louis-H.-La Fontaine	
10	**Goncourt**	7130, av. Goncourt	
11	**Lucie-Bruneau**	7051, av. de l'Alsace	514 **493-8224**
12	**De Peterborough**	8400, boul. Châteauneuf	514 **493-8245**
13	**Place des Jumelages**	av. et pl. Bois-de-Coulonge	
14	**Roger-Rousseau**	7501, av. Rondeau	514 **493-8234**
15	**De Spalding**	7901, av. Spalding	
16	**De Talcy**	8151, avenue Talcy	514 **493-8231**
17	**De Verdelles**	8441, place Verdelles	514 **493-8232**
18	**Jardins Notre-Dame**	av. de l'Aréna	
19	**Jardins Roi-René**	boul. Roi-René	
20	**D'Antioche**	6995, pl. d'Antioche